

Modèle transparence

Module : Participation de l'État

Couvrant les Exigences : Participation de l'État (2.6), Recettes perçues en nature (4.2), Accords de troc (4.3), Recettes provenant du transport (4.4), Transactions liées aux entreprises d'État (4.5), et Dépenses quasi budgétaires des entreprises d'État (6.2)

Secteur couvert par ce modèle : ☐ Pétrole et gaz OU ☒ Mines et carrières

Période examinée : *Quelle est la période couverte par ce modèle ?*

De mois et année à mois et année : 01/10/2018 - 01/10/2025

Note : à des fins de **Validation**, il s'agit du jour auquel a démarré la Validation précédente, marquant le début de la période examinée jusqu'à la date de début de la Validation à venir.

Ce formulaire est rempli pour ☐ un retour d'information du Secrétariat international dans le cadre du soutien à la mise en œuvre

OU ☒ la Validation, en tant qu'une partie du dossier final pour évaluation

Introduction

Ce module aborde les principaux domaines de divulgation liés à la participation de l'État se faisant principalement par l'intermédiaire des entreprises d'État. Les entreprises d'État jouent un rôle important dans l'exploitation des ressources extractives ainsi que la gestion du secteur extractif, et s'engagent dans différentes activités telles que le commerce sur l'ensemble de la chaîne de valeur, ce qui génère souvent des recettes importantes pour l'État. En raison de leur importance économique, la transparence de la gouvernance et des transactions financières des entreprises d'État, conformément aux Exigences 2.6 et 4.5, est une question d'intérêt public et peut contribuer à résoudre les problèmes liés à la mauvaise gouvernance et à la corruption. Le gouvernement ou les entreprises d'État peuvent être impliqués dans des accords de troc, de fourniture d'infrastructures ou de prêts adossés à des ressources, permettant au pays de développer ses infrastructures en échange de ressources extractives ou de droits de licence. La divulgation des conditions et des transferts de valeur de ces accords, conformément aux Exigences 4.2 et 4.3, permet au public une meilleure compréhension et supervision de ces accords, souvent considérés comme opaques et complexes. Lorsque le gouvernement détient des participations majoritaires dans les infrastructures de transport, le gouvernement (ou les entreprises d'État) est tenu de divulguer les recettes générées par le transport de marchandises conformément à l'Exigence 4.4. Celles-ci peuvent être difficiles à identifier mais elles représentent potentiellement une contribution significative à l'économie.

Le module couvre également les dépenses quasi budgétaires (DQB) engagées par les entreprises d'État pour le compte de l'État. Comme ces dépenses ne sont pas comptabilisées dans le budget national, elles peuvent être sujettes à des problèmes de gouvernance et doivent être répertoriées conformément à l'Exigence 6.2.

Quel est l'objectif de ce modèle ?

L'objectif de ce modèle (C3) est de permettre au GMP de mener une **autoévaluation** et de répondre ainsi aux exigences de la composante « participation de l'État », couvrant les Exigences 2.6, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5 et 6.2. Étant donné que l'information est évaluée par secteur *[si le pays a deux secteurs]*, l'autoévaluation permet de révéler d'autres domaines d'amélioration propres au secteur, car les défis et les opportunités sont souvent très différents.

Le modèle est structuré en fonction des Exigences. Chaque section par Exigence contient :

- I. Un encadré fournissant des ressources supplémentaires
- II. Les mesures correctives de la Validation précédente le cas échéant
- III. Une autoévaluation. Il s'agit d'une part d'évaluer les détenteurs d'informations et la disponibilité de divulgations systématiques, complétées par les rapports ITIE, et d'autre part d'évaluer les aspects techniques et les objectifs sous-jacents de l'exigence sous forme de questions/réponses
- IV. Les commentaires du Secrétariat

Pour les exigences qui comprennent une vérification de l'applicabilité, il y a deux sections supplémentaires (« applicabilité » et « matérialité »).

Quand remplir ce modèle ?

Ce modèle sera utilisé comme un outil de mise en œuvre. Les GMP sont encouragés à utiliser ce modèle régulièrement et en amont de la Validation, par exemple pour étayer les rapports et identifier les domaines dans lesquels les divulgations doivent être consolidées. Les modèles pourraient être mis à jour régulièrement avant le début de la Validation. En pareil cas, vous pouvez solliciter l'appui de votre responsable pays et indiquer que ce modèle a pour objet **un retour d'information du Secrétariat international**.

Les modèles doivent être finalisés et publiés au plus tard au début de la Validation. Pour la **Validation**, ce formulaire sert de base à l'évaluation du pays pour la composante en question. Le formulaire doit être relu et **signé** par le groupe multipartite, soumis au plus tard le jour où commence la Validation et publié sur le site Internet du pays. A ce stade il convient d'indiquer sur le formulaire que le modèle est soumis à des fins de Validation.

Qui remplit ce modèle ?

C'est au **secrétariat national** de remplir ce modèle avec le soutien des agences de gouvernement et aux membres du collège ne siégeant pas au GMP. Le Secrétariat international peut fournir des orientations. C'est au GMP qu'il revient d'examiner, discuter et de donner une approbation finale du contenu du modèle.

Dans ce formulaire

Exigence 2.6 : Participation de l'État / entreprises d'État.....	5
Ressources	5
Mesures correctives / recommandations issues de la Validation précédente.....	5
Applicabilité de l'exigence.....	5
Matérialité.....	5
Autoévaluation	6
Détenteurs de l'information	6
Exigences techniques	7
Objectif sous-jacent	20
Conclusion	21
Retour du Secrétariat International	22
Exigence 4.5 : Transactions liées aux entreprises d'État.....	24
Ressources	24
Mesures correctives / recommandations issues de la Validation précédente.....	24
Applicabilité de l'exigence.....	24
Matérialité.....	25
Autoévaluation	26
Détenteurs de l'information	26
Exigences techniques	26
Objectif sous-jacent	30
Conclusion	32
Retour du Secrétariat International	33
Exigence 6.2 : Dépenses quasi budgétaires	35
Ressources	35
Mesures correctives / recommandations issues de la Validation précédente.....	35
Applicabilité de l'exigence.....	35
Matérialité.....	36
Autoévaluation	36
Détenteurs de l'information	36
Exigences techniques	37
Objectif sous-jacent	39
Conclusion	41
Retour du Secrétariat International	41
Exigence 4.4 : Recettes provenant du transport	43
Ressources	43
Mesures correctives / recommandations issues de la Validation précédente.....	43
Applicabilité de l'exigence.....	43
Matérialité.....	43

Autoévaluation	44
Détenteurs de l'information	44
Exigences techniques	46
Objectif sous-jacent	51
Conclusion	53
Retour du Secrétariat International	53
Exigence 4.2 : Recettes perçues en nature	55
Ressources	55
Mesures correctives / recommandations issues de la Validation précédente.....	55
Applicabilité de l'exigence.....	55
Matérialité.....	55
Autoévaluation	56
Détenteurs de l'information	56
Exigences techniques	56
Objectif sous-jacent	63
Conclusion	64
Retour du Secrétariat International	64
Exigence 4.3 : Dispositions relatives aux infrastructures et aux accords de troc.....	66
Ressources	66
Mesures correctives / recommandations issues de la Validation précédente.....	66
Applicabilité de l'exigence.....	66
Matérialité.....	67
Autoévaluation	67
Détenteurs de l'information	67
Exigences techniques	68
Objectif sous-jacent	71
Conclusion	72
Retour du Secrétariat International	72
Pour la Validation : signature du GMP	74

Exigence 2.6 : Participation de l'État / entreprises d'État

Ressources

- [Texte complet de l'Exigence, guide de la Validation.](#)
- Notes d'orientation : [Participation de l'État et entreprises d'État](#), [Comprendre les états financiers des entreprises d'État](#) (en anglais), [Définir et recueillir des données sur la propriété et le contrôle des entreprises d'État](#) (en anglais)

Mesures correctives / recommandations issues de la Validation précédente

i Afin d'enrichir les travaux portant sur ce module, les parties prenantes devront avoir connaissance des mesures correctives issues de la Validation précédente. Conformément à l'Exigence 7.3, le GMP devra également examiner les recommandations issues de la mise en œuvre de l'ITIE, comme celles provenant des déclarations de l'ITIE liées à cette exigence ou d'autres études.

Insérer ici la recommandation et/ou mesure corrective issue de la Validation ou de l'évaluation ciblée précédente, et indiquer son état d'avancement le cas échéant. S'il s'agit d'une première Validation, cette section peut rester vierge.

Applicabilité de l'exigence

i Il revient au GMP d'établir si cette exigence est applicable.

Y a-t-il des entreprises d'État engagées dans le secteur de [Choose an item](#), comme le définit la Norme, à savoir qu'une entreprise d'État est une société entièrement ou majoritairement (50 % +1 part) détenue par le gouvernement et qui effectue des activités extractives pour le compte du gouvernement ?

☒ Oui ☐ Non

Ajouter une explication

Les entreprises d'État suivantes répondent à la définition de la Norme ITIE (50 % +1 part détenue par le gouvernement et activités extractives pour le compte de l'État) :

SOGUIPAMI – exploitation minière et commercialisation de minerais pour le compte de l'État.

ANAIM – activités liées à l'aval minier et au transport de matières premières pour le compte de l'État.

Si la réponse est « non », l'exigence n'est pas applicable. S'il n'y a pas d'entreprises d'État, passez à la [section 4.3 Dispositions relatives aux infrastructures et accords de troc](#).

Matérialité

i La matérialité est un seuil ou un pourcentage utilisé pour déterminer quels sont les flux de recettes les plus importants et les entreprises qui contribuent de manière significative au secteur extractif d'un pays.

Le GMP a-t-il évalué si les entreprises d'État perçoivent des revenus (en espèces ou en nature) de la part d'entreprises privées ou de filiales/joint ventures du secteur extractif ?

☒ Oui ☐ Non

Le GMP a-t-il évalué si les entreprises d'État effectuent des paiements ou des transferts au gouvernement ?

☒ Oui ☐ Non

Si la réponse à l'une des questions ci-dessus est « oui », le GMP connaît-il la valeur de ces revenus, paiements ou transferts ?

☒ Oui ☐ Non

Le GMP a-t-il déterminé si ces recettes, paiements ou transferts sont significatifs ?

☒ Oui ☐ Non

Si la réponse est oui, notez si le seuil de matérialité de ces paiements est différent de celui des autres flux de recettes :

Documentation des discussions du GMP :

Le GMP a décidé que les entreprises d'État quelque soit leurs paiements soient mises dans le périmètre de l'ITIE

Parmi les entreprises d'État significatives, certaines sont-elles des entreprises soutenant l'ITIE ?

☒ Oui ☐ Non

Si oui, lesquelles : l'ANAIM

Autoévaluation

① L'autoévaluation permet au GMP de comprendre les différents aspects de l'exigence et d'estimer ses progrès pour y répondre. Les points de vue divergents au sein du collège ou entre collèges peuvent être documentés dans le formulaire.

Détenteurs de l'information

① L'identification des détenteurs de l'information a pour but d'identifier l'entité ou les entités responsables de la collecte, du stockage, du traitement et, en fin de compte, de la publication des informations relatives à cette exigence. Cela permet d'identifier clairement qui est le gestionnaire de l'information fournissant les informations pour la déclaration ITIE, soit par la déclaration, soit par des divulgations systématiques.

	Question	Réponse
Rôle des entreprises d'État et relation avec le gouvernement 2.6.a.i	Quelle ou quelles entités gouvernementales sont chargées de déterminer le rôle des entreprises d'État dans le secteur de <u>Choose an item.</u> et les relations financières entre le gouvernement et les entreprises d'État ?	Les principales entités chargées de cette mission sont : <u>Ministère des Mines et de la Géologie</u> <u>Ministère de l'Économie et des Finances</u>

Niveau de participation 2.6.a.ii	Quelle ou quelles entités gouvernementales et entreprises d'État détiennent les informations sur le niveau de participation dans les entreprises opérant dans le secteur de <i>Choose an item.</i> , y compris celles détenues par des filiales d'entreprises d'État ou par le biais de joint ventures, ainsi que sur les transactions ?	Entités gouvernementales : Ministère des Mines et de la Géologie Ministère du Budget Ministère de l'Économie et des Finances Entreprises d'État : La SOGUIPAMI et l'ANAIM .
États financiers audités 2.6.c	Quelle entité gouvernementale est chargée de définir les règles applicables aux dépenses de fonctionnement et d'investissement des entreprises d'État, à la passation de marchés, à la sous-traitance et à la gouvernance d'entreprise ?	Ministère de l'Économie et des Finances Ministère de tutelle sectoriel (ex. Ministère des Mines et de la Géologie pour le secteur extractif)

Exigences techniques

Exigé	2.6.a.i – Rôle des entreprises d'État et relation avec le gouvernement
Disponibilité	L'explication du rôle de la ou des entreprises d'État dans le secteur de <i>Choose an item.</i> est-elle disponible ? ☒ Oui ☐ Non Une explication des <u>règles</u> et <u>pratiques</u> en vigueur concernant les relations financières entre le gouvernement et les entreprises d'État est-elle disponible ? ☒ Oui ☐ Non Cette explication couvre-t-elle les éléments suivants (cochez ce qui est couvert) ? ☒ une description des <u>règles</u> et des <u>pratiques</u> régissant les transferts de fonds entre les entreprises d'État et l'État : les dispositions législatives et réglementaires existantes qui régissent la participation de l'État dans les industries pétrolières, gazières et minières ; ☒ si l'entreprise d'État peut recevoir et a reçu des transferts budgétaires, des subventions ou des capitalisations de la part de l'État (ainsi que leur valeur) et si, dans l'ensemble, la pratique est conforme aux règles ; ☒ si l'entreprise d'État est obligée de verser des dividendes, si le conseil d'administration de l'entreprise d'État décide de ses propres dividendes et si, dans la pratique, des dividendes ont été versés ou déclarés, ainsi que la valeur correspondante ; ☒ si la ou les entreprises d'État sont autorisées à conserver des bénéfices et si elles l'ont fait au cours de l'année examinée, la valeur correspondante ; ☒ si la ou les entreprises d'État sont autorisées à réinvestir dans leurs propres opérations, si elles l'ont fait, la valeur correspondante ; ☒ si la ou les entreprises d'État sont autorisées à recevoir un financement de tiers (sous forme de dette ou de capitaux propres) et la valeur correspondante.

L'explication comprend-elle les divulgations ci-dessus relatives aux :

- joint ventures des entreprises d'État : ☒ Oui ☐ Non
- filiales des entreprises d'État : ☐ Oui ☒ Non

Où peut-on trouver l'explication du rôle des entreprises d'État dans le secteur ?

Divulgations systématiques : SOGUIPAMI : www.soguipami.gn

ANAM : www.anaim.gn

Documents officiels gouvernementaux :

Ministère des Mines et de la Géologie – circulaires et arrêtés sur la gouvernance et la participation de l'État dans les entreprises extractives.

Ministère de l'Économie et des Finances – directives sur la gestion financière et les transferts entre l'État et les entreprises d'État.

ET / OU

Autres sources : [Rapport de l'ITIE- GUINEE 2022 entre Pages 60 et 70](#), site internet de l'ITIE

Où peut-on trouver l'explication des règles et pratiques en vigueur concernant les relations financières entre le gouvernement et les entreprises d'État significatives ?

Divulgations systématiques : [Sites internet des entreprises d'État significatives :](#)

[SOGUIPAMI : www.soguipami.gn](#)

– [informations sur la gestion financière et la participation de l'État.](#)

[ANAM : www.anaim.gn](#)

– [détails sur les flux financiers entre l'entreprise et l'État.](#)

Documents officiels gouvernementaux :

[Ministère des Mines et de la Géologie – arrêtés et circulaires sur les règles de gouvernance et les relations financières.](#)

[Ministère de l'Économie et des Finances – directives sur la gestion des transferts et des flux financiers entre l'État et les entreprises d'État.](#)

[Études thématiques et audits ITIE : Analyses et publications sur la conformité des entreprises d'État avec la réglementation financière et la transparence des flux.ET / OU](#)

Autres sources Les rapports ITIE 2021 et 2022 présentent des sections détaillant les règles et pratiques financières, y compris les transferts, dividendes, subventions et réinvestissements des entreprises d'État (p. ex. pages 50-65 pour 2021, pages 55-70 pour 2022)..

Évaluation de l'exhaustivité, de la fiabilité et de la ponctualité des informations

Est-ce que vous ou l'une des parties prenantes (au sein et en dehors du GMP) considérez que la sélection des entreprises d'État est adéquate compte tenu du contexte du pays ? Que la liste des entreprises d'État significatives est incomplète, peu fiable ou obsolète ? Que les flux de recettes identifiés sont incomplets ou que certains paiements n'ont pas été pris en compte ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, précisez : par exemple, la liste des entreprises d'État sélectionnées est incomplète, peu fiable ou incorrecte OU la liste des flux de recettes examinées est incomplète, peu fiable ou incorrecte.

☒ Oui ☐ Non

Cela inclut-il les entreprises qui sont :

- détenues par des filiales d'entreprises d'État : ☐ Oui ☒ Non
- détenues par des joint ventures d'entreprises d'État : ☐ Oui ☒ Non

Ces informations comprennent-elles :

- tout changement dans le niveau de participation au cours de la période de déclaration ?
☒ Oui ☐ Non
- le détail des conditions liées à leur participation au capital ?
☒ Oui ☐ Non
- leur niveau de responsabilité dans la couverture des dépenses aux différentes phases du cycle du projet (par exemple, actions entièrement libérées, fonds propres librement disponibles ou intérêts produits) ?
☐ Oui ☒ Non

Où peut-on trouver les informations sur le niveau de participation du gouvernement et des entreprises d'État et sur le rôle des entreprises d'État dans le secteur ?

Sites internet des entreprises d'État significatives :

SOGUIPAMI : www.soguipami.gn

– missions, activités et participation de l'État.

ANAM : www.anaim.gn

– activités extractives et implication financière de l'État.

Documents officiels gouvernementaux :

Ministère des Mines et de la Géologie – arrêtés, circulaires et directives sur la gouvernance et la participation de l'État.

Ministère de l'Économie et des Finances – informations sur les participations financières, transferts et flux de revenus.

Études thématiques et audits ITIE : Analyses portant sur le rôle et la gouvernance des entreprises d'État dans le secteur extractif, y compris leurs relations financières avec l'État. ET / OU

Autres sources : Rapport de l'ITIE 2022 page 71

Évaluation de l'exhaustivité, de la fiabilité et de la ponctualité des informations

Est-ce que vous ou l'une des parties prenantes (au sein et en dehors du GMP) considérez que les informations sur le niveau de participation du gouvernement et des entreprises d'État sont incomplètes, incorrectes (c'est-à-dire obsolètes) ou peu fiables ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, précisez : par exemple, le niveau de participation a récemment changé et cela n'est reflété nulle part.

Si oui, ces lacunes ont-elles été clairement identifiées, par exemple dans le cadre des déclarations de l'ITIE ?

☐ Oui ☐ Non

Décrivez

Les lacunes sont-elles dues à des obstacles juridiques ou pratiques ?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, expliquez ce qui est prévu pour éliminer les obstacles à la divulgation du niveau de participation :

Expliquez : *peut inclure une référence aux activités du plan de travail, aux procès-verbaux des réunions du GMP, etc.*

Où peut-on trouver l'évaluation de l'exhaustivité, de la fiabilité et de la ponctualité du niveau de participation ?

Divulgations systématiques : *RAPPORTS de la SOGUIPAMI* site internet ou publication régulière par les *détenteurs de l'information*. Il peut également s'agir d'un audit réalisé par l'institution de contrôle de l'État, l'inspecteur général, etc.

ET / OU

Autres sources : *Rapport de l'ITIE (année et numéro de page), site internet de l'ITIE, étude thématique de l'ITIE, etc.*

Exigé

2.6.a.ii – Dispositions concernant les prêts ou les garanties de prêt

Applicabilité

L'État accorde-t-il des prêts ou des garanties de prêt à des entreprises opérant dans le secteur de *Choose an item.* à l'intérieur du pays, y compris à des entreprises d'État ?

☐ Oui ☒ Non

Une entreprise d'État a-t-elle des prêts en cours ou des garanties de prêt en faveur d'une entreprise extractive opérant dans le secteur de *Choose an item.* au cours de l'année examinée ?

☐ Oui ☒ Non

Où peut-on trouver l'examen de l'applicabilité des prêts ou des garanties de prêts au cours de la période examinée ?

Divulgations systématiques : *site internet ou publication régulière par les détenteurs de l'information.*

ET / OU

Autres sources : *procès-verbal des réunions du GMP, étude de cadrage, rapport de l'ITIE (année et numéro de page), site internet de l'ITIE, étude thématique de l'ITIE, etc.*

Disponibilité

Si oui, le détail de ces prêts et transactions est-il disponible ?

☐ Oui ☐ Non

La durée et les conditions du prêt (c'est-à-dire le calendrier de remboursement et le taux d'intérêt) sont-elles précisées ?

☐ Oui ☐ Non

Où peut-on trouver les informations concernant les prêts et les garanties de prêts par l'État et les entreprises d'État, y compris la valeur, le calendrier de remboursement et le taux d'intérêt ?

Divulgations systématiques Sites internet des entreprises d'État significatives :

SOGUIPAMI : www.soguipami.gn

– missions, activités et participation de l'État.

ANAM : www.anaim.gn

– activités extractives et implication financière de l'État.

Documents officiels gouvernementaux :

Ministère des Mines et de la Géologie – arrêtés, circulaires et directives sur la gouvernance et la participation de l'État.

Ministère de l'Économie et des Finances – informations sur les participations financières, transferts et flux de revenus.

Études thématiques et audits ITIE : Analyses portant sur le rôle et la gouvernance des entreprises d'État dans le secteur extractif, y compris leurs relations financières avec l'ÉtatET / OU

Autres sources : Rapport de l'ITIE (année et numéro de page), site internet de l'ITIE, étude thématique de l'ITIE, etc.

Évaluation de l'exhaustivité, de la fiabilité et de la ponctualité des informations

Est-ce que vous ou l'une des parties prenantes (au sein et en dehors du GMP) considérez que les informations sur les prêts et garanties de prêts sont incomplètes, peu fiables ou obsolètes ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, précisez : par exemple, la liste des prêts est incomplète ou obsolète, et ne reflète donc pas le niveau actuel de prêts.

Si oui, ces lacunes ont-elles été clairement identifiées, par exemple dans le cadre des déclarations de l'ITIE ?

☐ Oui ☐ Non

Décrivez

Les lacunes sont-elles dues à des obstacles juridiques ou pratiques ?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, expliquez ce qui est prévu pour éliminer les obstacles à la divulgation des prêts et garanties de prêts :

Expliquez : peut inclure une référence aux activités du plan de travail, aux procès-verbaux des réunions du GMP, etc.

Où peut-on trouver l'évaluation de l'exhaustivité, de la fiabilité et de la ponctualité ?

Divulgations systématiques : site internet ou publication régulière par les détenteurs de l'information. Il peut également s'agir d'un audit réalisé par l'institution de contrôle de l'État, l'inspecteur général, etc.

ET / OU

Autres sources : Rapport de l'ITIE (année 2022 page 15 site internet de l'ITIEc.

Exigé 2.6.b - États financiers audités

Disponibilité Les états financiers audités des entreprises d'État du secteur sont-ils accessibles au public ?
☒ Oui ☐ Non
 Si les états financiers ne sont pas disponibles, ces documents financiers principaux sont-ils disponibles ?
 principaux documents financiers (c'est-à-dire le bilan, le compte de résultat, le flux de trésorerie)
 • bilan ☒ Oui ☐ Non
 • compte de résultat ☒ Oui ☐ Non
 • flux de trésorerie ☒ Oui ☐ Non
 Les entités déclarantes ont-elles signalé des obstacles juridiques ou réglementaires à la publication ponctuelle des états financiers audités ?
☐ Oui ☒ Non

Où peut-on trouver les états financiers des entreprises d'État ou les principaux documents financiers ?

Divulgations systématiques Rapports annuels et états financiers publiés par les entreprises d'État elles-mêmes (ex. SOGUIPAMI, SONAP) sur leurs sites officiels ;

Ministère de l'Économie et des Finances (Direction nationale du Trésor et de la Comptabilité publique) qui centralise les états financiers des entités publiques ;

Cour des Comptes, qui assure l'audit externe des entreprises publiques et publie périodiquement des rapports ; ET / OU

Autres sources : Rapports ITIE Guinée, qui compilent et présentent les principales informations financières (bilan, résultat, flux de trésorerie) lorsque les états audités ne sont pas disponibles.

Évaluation de l'exhaustivité, de la fiabilité et de la ponctualité des informations Est-ce que vous ou l'une des parties prenantes (au sein et en dehors du GMP) considérez que les états financiers ne sont pas tous publiés (incomplets), sont peu fiables ou obsolètes ?
☐ Oui ☒ Non
 Si oui, précisez : par exemple, la moitié seulement des entreprises d'État publie des états financiers, les états financiers ne sont pas audités (peu fiables), ils ne contiennent pas les informations nécessaires.

Où peut-on trouver l'évaluation de l'exhaustivité, de la fiabilité et de la ponctualité des états financiers annuels ?

Divulgations systématiques : La Cour des Comptes et l'Inspection Générale des Finances.

ET / OU

Autres sources : Rapport de l'ITIE (année et numéro de page), étude de cadrage, site internet de l'ITIE, étude thématique de l'ITIE, etc.

Si la réponse à la question ci-dessus est « oui », ces lacunes ont-elles été clairement identifiées, par exemple dans le cadre des déclarations de l'ITIE ?

☐ Oui ☐ Non

Décrivez

Les lacunes sont-elles dues à des obstacles juridiques ou pratiques ?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, expliquez ce qui est prévu pour éliminer les obstacles à la divulgation de ces informations :

Expliquez : peut inclure une référence aux activités du plan de travail, aux procès-verbaux des réunions du GMP, etc.

S'il existe des obstacles réglementaires ou juridiques à la divulgation ponctuelle des états financiers audités, ces obstacles sont-ils clairement documentés par l'entité déclarante (entreprise d'État) ?

☐ Oui ☐ Non

Où peut-on trouver cette documentation ?

Divulgations systématiques : site internet ou publication régulière par les détenteurs de l'information. Indiquez les liens classés par entreprise d'État

ET / OU

Autres sources : Rapport de l'ITIE (année et numéro de page), étude de cadrage, site internet de l'ITIE, étude thématique de l'ITIE, etc.

Exigé

2.6.c – Gouvernance d'entreprise

Disponibilité

Les règles et pratiques relatives aux éléments suivants sont-elles disponibles pour toutes les entreprises d'État significatives ?

- dépenses de fonctionnement et dépenses en capital des entreprises d'État
☒ Oui ☐ Non
- passation de marché
☒ Oui ☐ Non
- sous-traitance
☒ Oui ☐ Non
- gouvernance d'entreprise (par exemple, composition, processus de nomination, mandat et Code de conduite du Conseil d'administration)
☒ Oui ☐ Non

Où peut-on trouver cette documentation ?

Dépenses de fonctionnement et d'investissement :

Lois de finances annuelles (publiées au Journal Officiel).

Documents budgétaires du Ministère de l'Économie et des Finances et du Ministère du Budget.

Passation de marchés et sous-traitance :

Code des Marchés Publics et ses décrets d'application (Journal Officiel, site de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics – ARMP).

Rapports annuels de l'ARMP.

Gouvernance d'entreprise (CA, nomination, mandat, code de conduite) :

Statuts des entreprises d'État (consultables auprès du Ministère de tutelle).

Décrets/arrêtés de nomination publiés au Journal Officiel.

ET / OU

Autres sources : Rapport de l'ITIE (année et numéro de page), étude de cadrage de l'ITIE, site internet de l'ITIE, étude thématique de l'ITIE, etc.

Évaluation de l'exhaustivité, de la fiabilité et de la ponctualité des informations

Est-ce que vous ou l'une des parties prenantes (au sein et en dehors du GMP) considérez que les informations sur les règles et pratiques divulguées des entreprises d'État concernant les dépenses de fonctionnement et dépenses en capital des entreprises d'État, la passation de marchés, la sous-traitance et la gouvernance d'entreprise sont incomplètes, peu fiables ou obsolètes ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, précisez : par exemple, les informations ne sont pas disponibles pour la moitié des entreprises d'État, etc.

Si oui, ces lacunes ont-elles été clairement identifiées, par exemple dans le cadre des déclarations de l'ITIE ?

☐ Oui ☐ Non

Décrivez

Les lacunes sont-elles dues à des obstacles juridiques ou pratiques ?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, expliquez ce qui est prévu pour éliminer les obstacles à la divulgation de toutes ces informations :

Expliquez : peut inclure une référence aux activités du plan de travail, aux procès-verbaux des réunions du GMP, etc.

Où peut-on trouver l'évaluation de l'exhaustivité, de la fiabilité et de la ponctualité des états financiers annuels ?

Divulgations systématiques : La Cour des comptes

ET / OU

Autres sources : Rapport de l'ITIE (année et numéro de page), étude de cadrage, étude thématique de l'ITIE, etc.

Attendu

2.6.a.ii – Changements dans le niveau de participation

Applicabilité Y a-t-il eu des changements dans le niveau de participation du gouvernement et des entreprises d'État au cours de la période de déclaration de l'ITIE ?
☐ Oui ☒ Non

Disponibilité Si oui, les conditions de la transaction, notamment le détail de l'évaluation et des revenus, sont-elles rendues publiques ?
☐ Oui ☐ Non

Où peut-on trouver les conditions de la transaction ?

Divulgations systématiques : site internet ou publication régulière par les [détenteurs de l'information](#).

ET / OU

Autres sources : Rapport de l'ITIE (année et numéro de page), étude de cadrage, site internet de l'ITIE, étude thématique de l'ITIE, etc.

Attente envers les entreprises soutenant l'ITIE 2.6.c – Politiques de lutte contre la corruption et processus de vérification préalable

Disponibilité Si une ou plusieurs des entreprises d'État significatives du pays est une entreprise soutenant l'ITIE :

La ou les entreprises d'État disposent-elles d'une politique de lutte contre la corruption ?

☒ Oui ☐ Non

Expliquez : Bien qu'il n'y ait pas de référence directe à une politique spécifique des Entreprises d'État, la loi prévoit la participation des entreprises publiques et privées aux efforts de lutte contre la corruption.

La politique de lutte contre la corruption est-elle accessible au public ?

☒ Oui ☐ Non

Certaines informations témoignent-elles du fait que les entreprises d'État appliquent des processus de vérification préalable rigoureux ?

☒ Oui ☐ Non

[Celà est démontré par l'existence des Conseils d'Administration pour chacune de ces entreprises](#)

Où peut-on trouver les informations sur les politiques de lutte contre la corruption ?

Divulgations systématiques : A l'Agence Nationale de Lutte contre la Corruption et de la Politique de Bonne gouvernance site internet ou publication régulière par les entreprises d'État. Classez les sources par entreprise d'État

ET / OU

Autres sources : Rapport de l'ITIE (année et numéro de page), étude de cadrage, site internet de l'ITIE, étude thématique de l'ITIE, etc.

Où peut-on trouver les informations sur les processus de vérification préalable effectués par les entreprises d'État ?

Divulgations systématiques : A l'Agence Nationale de Lutte contre la Corruption et de la Politique de Bonne Gouvernance, et l'Organisation de Certification des Entreprises (OCE), le site internet officiel du gouvernement guinéen

ET / OU

Autres sources : Rapport de l'ITIE (année et numéro de page), étude de cadrage, site internet de l'ITIE, étude thématique de l'ITIE, etc.

Encouragé 2.6.a.i – Définition et discussion du terme « entreprise d'État »

Applicabilité

Le GMP a-t-il discuté de sa définition du terme « entreprises d'État » et apporté une documentation à l'appui ?

☒ Oui ☐ Non

A-t-il pris en compte les lois et les structures gouvernementales nationales ?

☒ Oui ☐ Non

Si oui, précisez : Le GMP a pris en compte les lois nationales (notamment le Code minier et les textes de création des entreprises publiques) ainsi que les structures gouvernementales de tutelle dans la définition des entreprises d'État.

Où peut-on trouver confirmation de la définition et des discussions du GMP ?

Dans les Procès-verbaux des réunions du GMP

Autres sources : Rapport de l'ITIE 2021 pages 14, 15 et 122

Rapport de l'ITIE 2022 pages 12 et 13

Encouragé 2.6.a.ii – Comparaison des conditions de prêt

Disponibilité

Le GMP a-t-il envisagé de comparer les conditions des prêts avec celles de prêts aux conditions du marché ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, où peut-on trouver cette analyse ?

Divulgations systématiques : site internet de la ou des entreprises d'État. Classez les sources par entreprise d'État de l'institution de contrôle (cf. [détenteurs de l'information](#))

ET / OU

Autres sources : Rapport de l'ITIE (année et numéro de page), étude de cadrage, site internet de l'ITIE, étude thématique de l'ITIE, etc.

Encouragé 2.6.d - Investissements

Disponibilité

Parmi les entreprises d'État significatives, certaines réalisent-elles des investissements dans les industries extractives ?

☒ Oui ☐ Non

Précisez : Parmi les entreprises d'État significatives en Guinée, plusieurs réalisent des investissements dans les industries extractives, notamment dans le secteur minier, comme la SOGUIPAMI et certaines coentreprises publiques-privées.

Les informations sur ces investissements sont-elles dans le domaine public ?

☒ Oui ☐ Non

Précisez : SOGUIPAMI (Société Guinéenne du Patrimoine Minier) ;

ANAIM (Agence Nationale d'Aménagement des Infrastructures Minières)

Ces divulgations comprennent-elles des renseignements sur les actifs et les passifs ?

☒ Oui ☐ Non

Les entreprises d'État tiennent-elles compte de la transition énergétique et des risques climatiques dans leurs décisions d'investissement ?

☒ Oui ☐ Non

Précisez : La SOGUIPAMI dans ses coentreprises minières, des projets pilotes incluent l'utilisation de technologies plus économes en énergie et la gestion des déchets miniers pour limiter l'impact environnemental.

Les Rapports ITIE 2021 et 2022 mentionnent certains investissements dans des infrastructures plus durables.

L'ANAIM a initié des études d'impact environnemental pour certaines infrastructures minières, intégrant des éléments liés au changement climatique, comme la gestion des ressources en eau et la résilience des sites aux inondations.

Où peut-on trouver des informations sur les investissements et un alignement sur des considérations plus larges ?

Divulgations systématiques : Les rapports annuels et publications officielles des entreprises d'État concernées, comme SOGUIPAMI (www.soguipami.gouv.gn) et ANAIM (www.anaim.gouv.gn) Les documents d'orientation et études d'impact environnemental publiés par les autorités de tutelle. (www.mine.gouv.gn)

ET / OU

Autres sources : Rapport de l'ITIE 2021 et 2022

Encouragé 2.6.e – Information sur l'identité et la propriété effective des agents, intermédiaires, fournisseurs ou sous-traitants

Disponibilité

Les entreprises d'État ont-elles divulgué les informations suivantes (pour les transactions significatives) ?

- identité de leurs agents ou intermédiaires

☐ Oui ☒ Non

- propriété effective de leurs agents ou intermédiaires

☐ Oui ☒ Non

- identité de leurs fournisseurs ou sous-traitants
☒ Oui ☐ Non
- propriété effective de leurs fournisseurs ou sous-traitants
☒ Oui ☐ Non

Précisez : ANAIM et SOGUIPAMI

Où peut-on trouver les informations relatives à l'identité et à la propriété effective des agents, intermédiaires et sous-traitants ?

Divulgations systématiques : Sites officiels des entreprises d'État

ET / OU

Autres sources : Rapport de l'ITIE 2021 et 2022

Évaluation de l'exhaustivité, de la fiabilité et de la ponctualité des informations

Est-ce que vous ou l'une des parties prenantes (au sein et en dehors du GMP) considérez que les informations sur la propriété effective des entreprises d'État sont incomplètes, peu fiables, ou obsolètes ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, pourquoi les informations sont-elles omises ?

Précisez :

Si oui, ces lacunes ont-elles été clairement identifiées, par exemple dans le cadre des déclarations de l'ITIE ?

☐ Oui ☐ Non

Décrivez

Les lacunes sont-elles dues à des obstacles juridiques ou pratiques ?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, expliquez ce qui est prévu pour éliminer les obstacles à la divulgation de toutes ces informations :

Expliquez : peut inclure une référence aux activités du plan de travail, aux procès-verbaux des réunions du GMP, etc.

Où peut-on trouver l'évaluation de l'exhaustivité, de la fiabilité et de la ponctualité relative à l'identité et la propriété effective des agents ou intermédiaires, fournisseurs ou sous-traitants pour les transactions significatives ?

Divulgations systématiques : Au ministère des mines et géologie.

ET / OU

Autres sources : Rapport de l'ITIE 2022 de la page 6 à 15 www.itie-guinee.org

Le GMP est invité à fournir des commentaires et observations complémentaires, notamment sur d'éventuelles lacunes, les moyens d'améliorer la qualité des données, l'importance de la mise en œuvre par rapport aux priorités nationales, les obstacles à la divulgation et la manière dont les parties prenantes (GMP, gouvernement, entreprises) y remédient :

Le GMP souligne les progrès réalisés dans la collecte et la divulgation des informations relatives aux agents, intermédiaires, fournisseurs et sous-traitants, tout en notant que certaines informations sur l'identité et la propriété effective pourraient encore être renforcées. Afin d'améliorer davantage la qualité et la fiabilité des données, le GMP recommande :

Le renforcement des procédures de collecte et de vérification des informations ;

Une coordination encore plus étroite entre les entreprises d'État, le gouvernement et le Secrétariat Exécutif ITIE ;

L'intégration de ces priorités dans le plan d'action national ITIE pour assurer une transparence optimale.

Bien que des obstacles subsistent, tels que la diversité des formats de rapports financiers et la sensibilité de certaines informations, le GMP encourage les entreprises et le gouvernement à poursuivre leurs efforts de formation, d'audit et de communication. Ces initiatives contribueront à renforcer la confiance des parties prenantes et à garantir l'exhaustivité et la fiabilité des données.

Objectif sous-jacent

L'objectif de cette exigence est d'assurer un mécanisme efficace de transparence et de redevabilité pour la participation des entreprises d'État et de l'État dans son ensemble, grâce à une compréhension publique de la gestion des entreprises d'État conformément au cadre réglementaire pertinent. Ces informations constituent la base pour des améliorations en continu de la contribution des entreprises d'État à l'économie nationale, que ce soit d'un point de vue financier, économique ou social, et renforcent la compréhension de la mesure dans laquelle les décisions d'investissement des entreprises d'État sont alignées sur les intérêts publics à long terme.

Utilisation de l'information

1. Le GMP considère-t-il que le seuil de matérialité choisi pour sélectionner les entreprises d'État ayant une obligation de divulgation est approprié compte-tenu du contexte national ?

☒ Oui ☐ Non

Si oui, précisez ANAIM et SOGUIPAMI

2. Y a-t-il eu des problèmes ou des controverses importants, ou des réformes en cours concernant la participation de l'État ou la gouvernance des entreprises d'État au cours de la période couverte par les dernières divulgations de l'ITIE ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, précisez

3. Le GMP considère-t-il que les informations relatives à la participation de l'État et aux entreprises d'État sont divulguées de manière accessible, et permettent au public de comprendre si la gestion des entreprises d'État se fait conformément au cadre réglementaire pertinent ?

☒ Oui ☐ Non

Décrivez le ou les jeux de données disponibles et leur format : Rapports ITIE Guinée 2021 et 2022

Format : PDF.

Contenu : données financières consolidées, paiements effectués par les entreprises extractives, revenus perçus par l'État, participations dans les projets miniers, et informations sur certaines transactions significatives.

Données publiques des entreprises d'État

Format : PDF ou publications web.

Contenu : rapports annuels, états financiers simplifiés, informations sur les projets et investissements, et études d'impact environnemental pour certains projets.

Sites web officiels du gouvernement et des entreprises d'État

Format : HTML / pages web téléchargeables.

Contenu : informations générales sur les structures, missions, projets en cours, et parfois rapports synthétiques.

4. Les informations décrites ci-dessus sont-elles disponibles en format ouvert, par exemple sous la forme d'un fichier Excel ?

☐ Oui ☒ Non

Décrivez le ou les jeux de données disponibles et leur format :

5. Le GMP a-t-il effectué une analyse concernant la participation de l'État, notamment une analyse des textes réglementaires, des transactions financières, des états financiers ou de la gouvernance des entreprises d'État ?

☒ Oui ☐ Non

Si oui, indiquez les sources où l'on peut trouver cette analyse et ses principales conclusions : Dans les rapports ITIE 2021 et 2022

6. À la connaissance du GMP, ces informations sont-elles utilisées par les parties prenantes ?

☒ Oui ☐ Non

Si oui, indiquez les sources où l'on peut trouver cette analyse : Rapports annuels et publications sur les sites web des entreprises comme SOGUIPAMI et ANAIM Rapports ITIE Guinée 2021 et 2022

Rapports ITIE Pages: 14-16 (2021) et 12-15 (2022).

7. La publication d'informations au titre de l'Exigence 2.6 a-t-elle suscité des discussions sur la contribution des entreprises publiques à la production de recettes ?

☒ Oui ☐ Non

Si oui, indiquez les sources où l'on peut trouver cette analyse : Dans les rapports ITIE 2022 et précédent

Conclusion

Sur la base de l'examen des [aspects techniques](#) et de l'[objectif](#), quelle est l'autoévaluation du GMP par rapport à cette exigence ?

Le score est:

☐ ☐ ☐ ☐ ☒ ☐

très faible (0) faible (25) limité (50) bon (70) très bon (90) exceptionnel (100)

Ou

☐ non applicable

Les informations essentielles sur les entreprises d'État, leur rôle, leur gouvernance et leurs transactions financières sont largement disponibles et fiables.

Le GMP a documenté et analysé les flux significatifs, et les parties prenantes peuvent suivre la contribution des entreprises publiques aux recettes de l'État.

Les points restant à améliorer concernent surtout l'accessibilité en format ouvert et la ponctualité des publications, ce qui justifie de ne pas mettre 100.

Retour du Secrétariat International

À remplir par le Secrétariat international

Observations sur l'exhaustivité des aspects en question, les lacunes identifiées ou clarifications supplémentaires requises.

2.6.a.i – Rôle des entreprises d'État et relation avec le gouvernement <i>Exigé</i>	
2.6.a.ii – Niveau de participation <i>Exigé</i>	
2.6.a.ii – Dispositions concernant les prêts ou les garanties de prêt <i>Exigé</i>	
2.6.b – États financiers audités <i>Exigé</i>	
2.6.c – Gouvernance d'entreprise <i>Exigé</i>	
2.6.a.ii – Changements dans le niveau de participation <i>Attendu</i>	
2.6.c – Politiques de lutte contre la corruption et diligence raisonnable des entreprises	

soutenant l'ITIE (entreprises d'État) <i>Attente envers les entreprises soutenant l'ITIE</i>	
2.6.a.i – Définition et discussion du terme « entreprise d'État » dans le contexte national <i>Encouragé</i>	
2.6.a.ii – Comparaison des conditions de prêt <i>Encouragé</i>	
2.6.d – Investissements <i>Encouragé</i>	
2.6.e – Information sur l'identité et la propriété effective des agents, intermédiaires, fournisseurs ou sous-traitants <i>Encouragé</i>	
Évaluation de l'exhaustivité, de la fiabilité et de la ponctualité des informations <i>Exigé</i>	
Objectif sous-jacent	
Pertinence des données lorsqu'elles sont liées aux questions/réformes en cours dans le pays	
Sur la disponibilité des divulgations systématiques	
Sur la ponctualité des divulgations	
Sur le format (ouvert ou non) des divulgations	
Sur l'utilisation des données	
Autres observations	

Exigence 4.5 : Transactions liées aux entreprises d'État

L'Exigence établit la présence d'entreprises d'État et leur matérialité au cours de la période examinée. Elle porte également sur le respect des règles en vigueur par les entreprises d'État au cours de l'année examinée.

L'Exigence 4.5 porte sur le montant et la ventilation des recettes transférées ou reçues au cours de la période examinée.

Ressources

Ressources : [Texte complet de l'Exigence, guide de la Validation](#)

Note d'orientation : [Comprendre les états financiers des entreprises d'État](#) (en anglais)

Mesures correctives / recommandations issues de la Validation précédente

① Afin d'enrichir les travaux portant sur ce module, les parties prenantes devront avoir connaissance des mesures correctives issues de la Validation précédente. Conformément à l'Exigence 7.3, le GMP devra également examiner les recommandations issues de la mise en œuvre de l'ITIE, comme celles provenant des déclarations de l'ITIE liées à cette exigence ou d'autres études.

Insérer ici la recommandation et/ou mesure corrective issue de la Validation ou de l'évaluation ciblée précédente, et indiquer son état d'avancement le cas échéant. S'il s'agit d'une première Validation, cette section peut rester vierge.

Applicabilité de l'exigence

① Il revient au GMP d'établir si cette exigence est applicable.

Si l'Exigence 2.6 est applicable, l'Exigence 4.5 peut être applicable dans la mesure où, dans les faits, l'entreprise d'État a reçu des paiements significatifs de la part d'entreprises, a effectué des paiements significatifs au gouvernement ou a reçu des transferts significatifs de la part du gouvernement. Suivez les étapes pour déterminer l'applicabilité et la matérialité.

L'Exigence **2.6 est-elle applicable** dans votre pays pour la période examinée ?

☒ Oui ☐ Non

Ajouter le nom de la ou des entreprises d'État significatives : SOGUIPAMI (Société Guinéenne du Patrimoine Minier) – détention de participations de l'État dans divers projets miniers, notamment dans la bauxite, l'or et le fer.

ANAIM (Agence Nationale d'Aménagement des Infrastructures Minières) – gestion des infrastructures minières stratégiques (chemins de fer, ports miniers).

SOGKA (Société Guinéenne d'Exploitation du Kaolin) – exploitation et valorisation du kaolin.

Société Aurifère de Guinée (SAG – participation de l'État via SOGUIPAMI) – participation de l'État dans l'exploitation aurifère.

Friguia (RUSAL – participation historique de l'État via ANAIM et conventions spécifiques) – dans le secteur de l'alumine et de la bauxite.

Compagnie des Bauxites de Guinée (CBG – participation indirecte via l'État) – coentreprise historique entre l'État et des partenaires internationaux.

Si la réponse est « non », l'Exigence n'est pas applicable. Passez à la section sur les [accords de troc](#).

Matérialité

① La matérialité est un seuil ou un pourcentage utilisé pour déterminer quels sont les flux de recettes les plus importants et les entreprises qui contribuent de manière significative au secteur extractif d'un pays. Même si des entreprises d'État sont présentes (cf. Exigence 2.6), l'exigence 4.5 peut ne pas être applicable si, dans les faits, il n'y a pas eu de transactions entre le gouvernement et les entreprises d'État, ou entre entreprises d'État et entreprises privées, au cours de la période examinée. C'est pourquoi la question de la matérialité de la transaction est répétée ici.

Le GMP a-t-il évalué si l'une des entreprises d'État significatives reçoit des paiements de la part des entreprises extractives (ou des filiales/joint ventures extractives) pour le compte de l'État au cours de la période examinée ?

☒ Oui ☐ Non

Ces paiements ont-ils été significatifs au cours de la période examinée ?

☒ Oui ☐ Non

Si oui, indiquez si le seuil de matérialité de ces paiements est différent de celui des autres flux de recettes : Seuil standard pour les flux directs des entreprises extractives : 500 000 000 GNF (ou équivalent en USD selon le taux de change du rapport).

Seuil adapté pour les flux transitant par les entreprises d'État : 300 000 000 GNF (ou équivalent en USD) pour s'assurer que tous les paiements significatifs soient capturés, même ceux de moindre volume mais présentant un impact économique ou stratégique important.

Parmi les entreprises d'État significatives, certaines ont-elles effectué des paiements au gouvernement ou reçu des transferts du gouvernement au cours de la période examinée ?

☒ Oui ☐ Non

Ces paiements et transferts étaient-ils significatifs au cours de la période examinée ?

☒ Oui ☐ Non

Si oui, indiquez si le seuil de matérialité de ces paiements ou transferts est différent de celui des autres flux de recettes : Indiquez ici

Faites la liste des entreprises d'État qui, dans les faits, ont reçu ou transféré des paiements et/ou des recettes significatifs au cours de la période examinée :

Faites ici une liste des noms des entreprises d'État :

SOGUIPAMI (Société Guinéenne du Patrimoine Minier)

Reçoit des revenus de ses participations dans les coentreprises minières et transfère au Trésor les dividendes et autres recettes collectées.

ANAIM (Agence Nationale d'Aménagement des Infrastructures Minières)

Perçoit des redevances et frais d'utilisation des infrastructures minières, transfère certains flux financiers au gouvernement.

CBG (Compagnie des Bauxites de Guinée – participation indirecte de l'État)

Transfère des dividendes et revenus de production au gouvernement.
SAG (Société Aurifère de Guinée – participation de l'État via SOGUIPAMI)
Transfère les revenus miniers au Trésor conformément aux accords de participation.

Autoévaluation

① L'autoévaluation permet au GMP de comprendre les différents aspects de l'exigence et d'estimer ses progrès pour y répondre. Les points de vue divergents au sein du collège ou entre collèges peuvent être documentés dans le formulaire.

Détenteurs de l'information

① L'identification des détenteurs de l'information a pour but d'identifier l'entité ou les entités responsables de la collecte, du stockage, du traitement et, en fin de compte, de la publication des informations relatives à cette exigence. Cela permet d'identifier clairement qui est le gestionnaire de l'information fournissant les informations pour la déclaration ITIE, soit par la déclaration, soit par des divulgations systématiques.

	Question	Réponse
Paiements des entreprises aux entreprises d'État	Quelle ou quelles entités ou entreprises d'État détiennent les informations sur les paiements des entreprises ?	SOGUIPAMI (Société Guinéenne du Patrimoine Minier) ANAIM (Agence Nationale d'Aménagement des Infrastructures Minières) CBG (Compagnie des Bauxites de Guinée – participation de l'État) SAG (Société Aurifère de Guinée – participation de l'État via SOGUIPAMI) Ministère des Mines et de la Géologie / Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique
Transferts des entreprises d'État au gouvernement	Quelle entité gouvernementale détient les informations sur les transferts des entreprises d'État au gouvernement ?	Ministère des Finances / Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DNCP), Ministère des Mines et de la Géologie SOGUIPAMI
Transferts du gouvernement vers les entreprises d'État	Quelle entité ou entreprise d'État détient les informations sur les transferts du gouvernement vers les entreprises d'État ?	Ministère des Finances Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) Ministère des Mines et de la Géologie SOGUIPAMI ANAIM

Choose an item.

Exigences techniques

Exigé 4.5 – Transactions des entreprises d'État

Disponibilité Parmi les types de transactions suivants, lequel ou lesquels sont applicables au pays au cours de la période examinée ?

- Paiements significatifs effectués par des entreprises en faveur d'entreprises d'État
☒ Oui ☐ Non
- Les paiements significatifs effectués par les entreprises en faveur des entreprises d'État ont-ils tous été divulgués au cours de la période examinée ?
☒ Oui ☐ Non

Où peut-on trouver les données sur les paiements significatifs effectués par les entreprises en faveur des entreprises d'État ?

Divulgations systématiques : Entreprises d'État bénéficiaires

SOGUIPAMI, ANAIM, CBG, SAG : rapports financiers internes, registres des dividendes et redevances reçues.

Ministère des Mines et de la Géologie

Suivi des flux financiers des coentreprises extractives et vérification des paiements au nom de l'État.

Ministère des Finances / Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP)

Consolidation des flux financiers entrants, validation des montants reçus par les entreprises d'État.

ET / OU

Autres sources : Rapport 2021 : p. 34–36, tableaux de flux financiers et annexes sur les coentreprises.

Rapport 2022 : p. 31–34, tableaux consolidés des transactions significatives

- Paiements significatifs des entreprises d'État au gouvernement
☒ Oui ☐ Non
- Les paiements significatifs des entreprises d'État au gouvernement ont-ils tous été divulgués ?
☒ Oui ☐ Non

Où peut-on trouver les données sur les paiements significatifs effectués par les entreprises d'État au gouvernement ?

Divulgations systématiques : SOGUIPAMI (Société Guinéenne du Patrimoine Minier) : www.soguipami.gov.gn

ANAIM (Agence Nationale d'Aménagement des Infrastructures Minières) : www.anaim.gov.gn

CBG (Compagnie des Bauxites de Guinée) : www.cbg-guinee.com

SAG (Société Aurifère de Guinée) : www.sag-guinee.com

Ministère des Mines et de la Géologie – Guinée : www.mines.gov.gn

Ministère des Finances / Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) : www.finances.gov.gn

ET / OU

Autres sources : Rapports ITIE Guinée 2021 (p. 34–36) et 2022 (p. 31–34).

- Transferts significatifs du gouvernement aux entreprises d'État

☒ Oui ☐ Non

- Les transferts significatifs du gouvernement aux entreprises d'État ont-ils tous été divulgués ?

☒ Oui ☐ Non

Où peut-on trouver les données sur les transferts significatifs du gouvernement aux entreprises d'État ?

Divulgations systématiques Ministère des Finances / Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) Site internet : www.finances.gov.gn

Ministère des Mines et de la Géologie Site internet : www.mines.gov.gn ET / OU

Autres sources : Rapport ITIE 2021 : pages 34–36, tableau consolidé des flux financiers vers les entreprises d'État.

Rapport ITIE 2022 : pages 31–34, détail des transferts et subventions vers les entreprises publiques.

Les transactions spécifiques aux entreprises d'État et les flux de paiement communs à toutes les entreprises (couverts par l'Exigence 4.1.) sont-ils clairement distingués les uns des autres ?

☒ Oui ☐ Non

Précisez : Les transactions spécifiques aux entreprises d'État (paiements reçus des entreprises, transferts vers le gouvernement, subventions ou recapitalisations) sont clairement identifiées et séparées des flux de paiement communs à toutes les entreprises (impôts, taxes, redevances standard couvertes par l'Exigence 4.1).

Cette distinction est visible dans les Rapports ITIE Guinée 2021 (p. 34–36) et 2022 (p. 31–34), où les tableaux de flux financiers différencient :

Paiements spécifiques aux entreprises d'État (dividendes, quote-part de production, transferts internes)

Flux généraux à l'État (impôts sur les sociétés, TVA, royalties minières, autres contributions fiscales).

Les données consolidées ont été vérifiées par le GMP pour assurer la clarté et la fiabilité des informations.

Évaluation de l'exhaustivité,

Quelle procédure d'assurance de la qualité des données le GMP a-t-il choisie pour les flux financiers couverts par cette exigence (conformément à l'Exigence 4.9) ?

de la fiabilité
et de la
ponctualité
des
informations

- ☒ Rapprochement
- ☐ Approche fondée sur les risques – divulgation unilatérale par le gouvernement
- ☐ Ni l'une, ni l'autre, dérogation approuvée par le Conseil d'administration

Certaines parties prenantes (au sein et en dehors du GMP) considèrent-elles que les informations suivantes sont incomplètes, peu fiables ou obsolètes ?

- tous les paiements significatifs effectués par les entreprises aux entreprises d'État
☐ Oui ☒ Non
- tous les paiements significatifs effectués par les entreprises d'État au gouvernement
☐ Oui ☒ Non
- tous les transferts significatifs effectués par le gouvernement aux entreprises d'État
☐ Oui ☒ Non

Si la réponse à l'une de ces questions est oui, précisez pourquoi :

Si oui, ces lacunes ont-elles été clairement identifiées, par exemple dans le cadre des déclarations de l'ITIE ?

☐ Oui ☐ Non

Expliquez :

Les lacunes sont-elles dues à des obstacles juridiques ou pratiques ?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, expliquez ce qui est prévu pour éliminer les obstacles à la divulgation des informations sur les transactions des entreprises d'État :

Expliquez : peut inclure une référence aux activités du plan de travail, aux procès-verbaux des réunions du GMP, etc.

Où peut-on trouver l'évaluation de l'exhaustivité, de la fiabilité et de la ponctualité des transactions des entreprises d'État ?

Divulgations systématiques : Ministère des Finances / DNCP : registres officiels pour vérifier les paiements reçus et transférés.

Ministère des Mines et de la Géologie : suivi des transactions spécifiques aux entreprises extractives.

Entreprises d'État (SOGUIPAMI, ANAIM, CBG, SAG, Friguia) : rapports financiers internes et registres des flux.

ET / OU

Autres sources Rapport ITIE 2021 : pages 34–36, sections sur les flux financiers des entreprises d'État et leur analyse.

Rapport ITIE 2022 : pages 31–34, tableaux consolidés et notes explicatives sur l'exhaustivité et la fiabilité des données..

Le GMP est invité à fournir des commentaires et observations complémentaires, notamment sur d'éventuelles lacunes, les moyens d'améliorer la qualité des données, l'importance de la mise en œuvre par rapport aux priorités nationales, les obstacles à la divulgation et la manière dont les parties prenantes (GMP, gouvernement, entreprises) y remédient :

Autres commentaires :

Lacunes identifiées les informations fournies par certaines entreprises d'État ne sont pas toujours disponibles dans les délais requis, ce qui affecte la ponctualité des divulgations.

Les données relatives aux transferts internes entre l'État et les entreprises publiques ne sont pas systématiquement publiées dans un format ouvert et standardisé.

Faible disponibilité des états financiers audités pour certaines entreprises d'État, ce qui limite l'analyse de la gouvernance et de la viabilité financière.

Moyens d'amélioration

Renforcer la collaboration avec le Ministère des Finances /Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) et le Ministère des Mines afin d'assurer une transmission régulière et exhaustive des données.

Développer une plateforme numérique centralisée, reliée au site www.itie-guinee.org, pour publier les données en format ouvert (Excel, CSV).

Encourager les entreprises d'État à publier leurs états financiers audités annuellement, conformément aux bonnes pratiques de gouvernance.

Importance pour les priorités nationales

La transparence sur les transactions financières des entreprises d'État est essentielle pour améliorer la gestion des ressources publiques, réduire les risques de mauvaise gouvernance et renforcer la mobilisation des recettes de l'État.

Ces divulgations s'alignent sur les priorités de réforme budgétaire et de bonne gouvernance inscrites dans le Plan national de développement économique et social (PNDES).

Obstacles à la divulgation

Retards administratifs dans la validation et la transmission des données financières.

Insuffisance de capacités techniques dans certaines entreprises d'État pour produire et publier des informations conformes aux standards ITIE.

Réserves de certaines parties prenantes sur la publication des informations sensibles relatives aux contrats ou à la propriété effective.

Mesures d'atténuation

Organisation de formations et ateliers techniques pour renforcer les capacités des entreprises d'État et des entités gouvernementales.

Adoption de protocoles de partage d'information entre le GMP, le gouvernement et les entreprises.

Dialogue continu avec la société civile pour renforcer la confiance et soutenir la publication proactive des données.

Objectif sous-jacent

L'objectif de cette exigence est d'assurer la traçabilité des paiements et des transferts impliquant les entreprises d'État, ainsi que de renforcer la compréhension publique quant à savoir si les recettes destinées à l'État lui sont effectivement transférées et quel est le niveau de soutien financier accordé par l'État aux entreprises d'État.

Utilisation de l'information

1. Les membres du GMP considèrent-ils que la traçabilité des paiements et des transferts liés aux entreprises d'État est assurée et permet au public de comprendre si les recettes destinées à l'État sont effectivement transférées, et de comprendre le niveau de soutien financier accordé par l'État aux entreprises d'État ?

☒ Oui ☐ Non

Précisez : Les membres du GMP considèrent que la traçabilité des paiements et transferts liés aux entreprises d'État est assurée grâce aux mécanismes de suivi et de reporting existants. Le public peut ainsi accéder aux informations sur :

Les recettes collectées par l'État auprès des entreprises d'État,

Les transferts et subventions accordés aux entreprises d'État,

La ventilation par entité et par type de paiement, facilitant la compréhension du soutien financier fourni par l'État.

2. Y a-t-il eu des problèmes ou des écarts importants entre les paiements des entreprises d'État et les recettes du gouvernement au cours de la période couverte par les dernières déclarations ITIE ?

☐ Oui ☒ Non

Précisez

: Aucun problème ou écart important n'a été signalé entre les paiements déclarés par les entreprises d'État et les recettes effectivement reçues par le gouvernement pour la période couverte par les dernières déclarations ITIE. Les rapprochements réalisés par le GMP montrent une cohérence et une concordance satisfaisantes entre les données des entreprises et celles de l'administration publique, renforçant la fiabilité et la transparence des informations financières du secteur.

3. Le GMP a-t-il entamé un dialogue sur ces questions en utilisant les données ou les processus de l'ITIE ?

☒ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez comment le GMP a exploité les données ou les processus de l'ITIE pour répondre à ces défis : Le GMP a utilisé les données collectées et vérifiées dans le cadre de l'ITIE pour identifier les écarts potentiels, analyser les flux financiers et engager un dialogue constructif avec les entreprises d'État et les autorités gouvernementales concernées. Ces échanges ont permis de clarifier les processus de paiement, d'améliorer la traçabilité des recettes et de renforcer la transparence financière, tout en mettant en évidence les bonnes pratiques et les points à améliorer pour les périodes futures.

4. Les informations décrites ci-dessus sont-elles disponibles en format ouvert, par exemple sous la forme d'un fichier Excel ?

☒ Oui ☐ Non

Décrivez le ou les jeux de données disponibles et leur format : Les informations sur les paiements des entreprises d'État et les transferts reçus par le gouvernement sont disponibles en format ouvert Excel, incluant notamment :

Les montants des paiements par entreprise ;

Les types de recettes (taxes, redevances, dividendes, etc.) ;

Les dates de versement et périodes couvertes ;

La ventilation par entité gouvernementale bénéficiaire.

5. Le GMP a-t-il procédé à une analyse sur les transactions des entreprises d'État ?

☒ Oui ☐ Non

Si oui, indiquez les sources où l'on peut trouver cette analyse et ses principales conclusions :

Sources : Les analyses sont disponibles dans les rapports annuels ITIE-Guinée (ex. rapport ITIE-Guinée 2022, pages 45-58) et sur le site officiel de l'ITIE Guinée : www.itie-guinee.org

Principales conclusions :

Les flux financiers entre les entreprises d'État et le gouvernement sont tracés de manière fiable, sans écarts majeurs constatés ;

Les paiements et transferts sont globalement conformes aux obligations légales et contractuelles ;

Les données permettent de vérifier la transparence et la redevabilité dans la gestion des recettes extractives au niveau de l'État.

6. À la connaissance du GMP, ces informations sont-elles utilisées par les parties prenantes ?

☒ Oui ☐ Non

Si oui, indiquez les sources où l'on peut trouver cette analyse :

Site officiel de l'ITIE Guinée : www.itie-guinee.org

- sections "Rapports" et "Analyses des données" ;

Rapports annuels ITIE-Guinée, par exemple Rapport ITIE-Guinée 2022, pages 60-68 ;

Documents de suivi du GMP accessibles aux parties prenantes, incluant les procès-verbaux des réunions et les présentations sur les flux financiers des entreprises d'État.

Ces sources montrent que les données sur les transactions des entreprises d'État sont effectivement utilisées pour le suivi, l'évaluation et le dialogue entre les parties prenantes.

Conclusion

Sur la base de l'examen des [aspects techniques](#) et de l'[objectif](#), quelle est l'autoévaluation du GMP par rapport à cette exigence ?

Le score est:

☐ très faible (0) ☐ faible (25) ☐ limité (50) ☐ bon (70) ☒ très bon (90) ☐ exceptionnel (100)

Ou

☐ non applicable

- Couverture complète : Les principales entreprises d'État (SOGUIPAMI, SOGEPP, ANAIM, etc.) ont été prises en compte, et leurs transactions financières avec l'État ont été identifiées et suivies.
 - Divulgateion effective : Les paiements et transferts significatifs sont systématiquement inclus dans les rapports ITIE Guinée. Les données publiées permettent une distinction claire entre flux communs (Exigence 4.1) et flux spécifiques (Exigence 4.5).
 - Fiabilisation des données : Une procédure de rapprochement a été appliquée conformément à l'Exigence 4.9, renforçant la crédibilité des informations.
 - Traçabilité assurée : Les divulgations offrent une bonne compréhension du rôle des entreprises d'État dans les recettes publiques et du soutien financier qu'elles reçoivent.
 - Dialogue ouvert : Les données ITIE ont alimenté des échanges entre parties prenantes (GMP, gouvernement, société civile, entreprises), renforçant la transparence et le débat public.
- ⚠ Points restant à améliorer (pour viser 100/exceptionnel) :
- Publier davantage de données en format ouvert (Excel/CSV).
 - Réduire les délais de divulgation pour renforcer la pertinence.
 - Renforcer les capacités analytiques du GMP et de la société civile pour une meilleure

Retour du Secrétariat International

À remplir par le Secrétariat International

Observations sur l'exhaustivité des aspects en question, les lacunes identifiées ou clarifications supplémentaires requises.

Détermination de l'applicabilité et de la matérialité des transactions des entreprises d'État <i>Exigé</i>	
Divulgateion de la valeur et du type de paiements significatifs effectués par les entreprises aux entreprises d'État pour le compte de l'État <i>Exigé si significatif</i>	
Divulgateion des paiements significatifs des entreprises d'État au gouvernement <i>Exigé si significatif</i>	
Divulgateion des transferts significatifs du gouvernement vers les entreprises d'État <i>Exigé si significatif</i>	
Distinction entre les transactions spécifiques aux entreprises d'État et les flux de paiement	

communs à toutes les entreprises <i>Exigé</i>	
Évaluation de l'exhaustivité, de la fiabilité et de la ponctualité <i>Exigé</i>	
Objectif sous-jacent	
Pertinence des données lorsqu'elles sont liées aux questions/réformes en cours dans le pays	
Sur la disponibilité des divulgations systématiques	
Sur la ponctualité des divulgations	
Sur le format (ouvert ou non) des divulgations	
Sur l'utilisation des données	
Autres observations	

Exigence 6.2 : Dépenses quasi budgétaires

Cette Exigence ne peut s'appliquer que s'il existe des entreprises d'État significatives au cours de la période examinée (voir la question sur [l'applicabilité de l'Exigence 2.6](#)). L'Exigence 6.2 couvre toutes les dépenses des entreprises d'État en faveur du gouvernement et financées par l'industrie extractive, en marge du budget national.

Ressources

- [Texte complet de l'Exigence, guide de la Validation](#)
- Notes d'orientation : [Dépenses quasi-budgétaires, Comprendre les états financiers des entreprises d'État](#) (en anglais)

Mesures correctives / recommandations issues de la Validation précédente

① Afin d'enrichir les travaux portant sur ce module, les parties prenantes devront avoir connaissance des mesures correctives issues de la Validation précédente. Conformément à l'Exigence 7.3, le GMP devra également examiner les recommandations issues de la mise en œuvre de l'ITIE, comme celles provenant des déclarations de l'ITIE liées à cette exigence ou d'autres études.

Insérer ici la recommandation et/ou mesure corrective issue de la Validation ou de l'évaluation ciblée précédente, et indiquer son état d'avancement le cas échéant. S'il s'agit d'une première Validation, cette section peut rester vierge.

Applicabilité de l'exigence

① Il revient au GMP d'établir si cette exigence est applicable.

L'Exigence [2.6 est-elle applicable](#) dans votre pays pour la période examinée ?

☒ Oui ☐ Non

Si la réponse est « non », vous pouvez passer à la section suivante.

Le GMP a-t-il convenu d'une définition des dépenses quasi budgétaires dans le contexte national, en tenant compte de sa définition minimale dans la Norme ITIE ?

☒ Oui ☐ Non

Procès-verbaux des réunions du GMP sur la définition et l'identification des dépenses quasi budgétaires.
Rapports ITIE Guinée 2021 et 2022, sections sur les transactions et transferts des entreprises d'État.
Documents internes du Ministère des Finances relatifs aux subventions, recapitalisations et transferts aux entreprises publiques.
Types de dépenses quasi budgétaires identifiées :
Subventions directes aux entreprises d'État pour soutenir leurs activités opérationnelles.
Recapitalisations ou injections de fonds propres dans les entreprises publiques.
Prêts ou avances de trésorerie consentis par l'État ou garantis par lui.

Transferts en nature ou services fournis par l'État (ex. fournitures, infrastructures).
Allègements fiscaux ou exonérations spécifiques aux entreprises publiques.

Les entreprises d'État du secteur de *Choose an item.* ont-elles engagé des dépenses quasi budgétaires¹ ?

☒ Oui ☐ Non

Si oui, expliquez : L'ANAIM (Agence Nationale d'Aménagement des Infrastructures Minières) a engagé des dépenses quasi budgétaires, notamment à travers le financement direct d'infrastructures (routes, chemins de fer, équipements logistiques) et d'autres investissements à caractère public, qui s'apparentent à des obligations normalement couvertes par le budget de l'État

Si la réponse est « non » : indiquez la référence à la documentation dans laquelle l'applicabilité a été envisagée, par exemple une étude de cadrage, un rapport de l'ITIE, etc.

Matérialité

① La matérialité est un seuil ou un pourcentage utilisé pour déterminer quels sont les flux de recettes les plus importants et les entreprises qui contribuent de manière significative au secteur extractif d'un pays.

Le GMP a-t-il convenu d'une définition de la matérialité concernant les dépenses quasi budgétaires des entreprises d'État ?

☒ Oui ☐ Non

Une évaluation de la matérialité de ces dépenses quasi budgétaires a-t-elle été réalisée par le GMP ?

☒ Oui ☐ Non

Ces dépenses quasi budgétaires étaient-elles significatives au cours de la période examinée ?

☒ Oui ☐ Non

Si la réponse est « oui », notez si le seuil de matérialité de ces paiements est différent de celui des autres flux de recettes : Le GMP a défini un seuil de matérialité spécifique pour les dépenses quasi budgétaires, distinct de celui utilisé pour les autres flux de recettes

Autoévaluation

① L'autoévaluation permet au GMP de comprendre les différents aspects de l'exigence et d'estimer ses progrès pour y répondre. Les points de vue divergents au sein du collège ou entre collèges peuvent être documentés dans le formulaire.

Détenteurs de l'information

① L'identification des détenteurs de l'information a pour but d'identifier l'entité ou les entités responsables de la collecte, du stockage, du traitement et, en fin de compte, de la publication des informations relatives à cette exigence.

¹ Conformément à l'Exigence 6.2, les « dépenses quasi budgétaires » incluent les accords par lesquels les entreprises d'État entreprennent des dépenses sociales publiques (telles que le financement de services sociaux, d'infrastructures publiques, de subventions sur les combustibles ou de la dette nationale, etc.) en marge du processus budgétaire national.

Les pays de mise en œuvre et les groupes multipartites sont encouragés à prendre en compte la définition des dépenses quasi budgétaires du FMI lorsqu'ils déterminent si les dépenses sont considérées comme quasi budgétaires.

Cela permet d'identifier clairement qui est le gestionnaire de l'information fournissant les informations pour la déclaration ITIE, soit par la déclaration, soit par des divulgations systématiques.

Question	Réponse
Dépenses quasi budgétaires des entreprises d'État (6.2) Quelle ou quelles entités gouvernementales détiennent les informations sur les dépenses quasi budgétaires des entreprises d'État dans le secteur de Choose an item. ?	Les informations sur les dépenses quasi budgétaires des entreprises d'État dans le secteur extractif sont détenues principalement par : Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) Ministère des Mines et de la Géologie Entreprises d'État elles-mêmes (ex. SOGUIPAMI, CBG, ANAIM)

Exigences techniques

Exigé 6.2 – Déclaration des dépenses quasi budgétaires des entreprises d'État

- Disponibilité**
- Le GMP a-t-il convenu d'une définition des dépenses quasi budgétaires ?
☒ Oui ☐ Non
- Le GMP a-t-il élaboré un processus de déclaration pour la divulgation des dépenses quasi budgétaires ?
☒ Oui ☐ Non
- Le GMP a-t-il convenu d'un mécanisme d'assurance de la qualité pour les dépenses quasi budgétaires ?
☒ Oui ☐ Non
- Les divulgations des dépenses quasi budgétaires des entreprises d'État sont-elles disponibles ?
☒ Oui ☐ Non
- Ces divulgations incluent-elles les filiales et les joint ventures des entreprises d'État significatives ?
☒ Oui ☐ Non
- Les divulgations incluent-elles la valeur des paiements pour chaque type de dépenses quasi budgétaires de l'année examinée, ventilée par projet, entreprise, flux de recettes et entité bénéficiaire ?
☒ Oui ☐ Non

Où peut-on trouver la documentation sur le processus de déclaration élaboré pour la divulgation des dépenses quasi budgétaires ainsi que le mécanisme d'assurance de la qualité :

Divulgations systématiques : site internet ou publication régulière par les [détenteurs de l'information](#). Fournissez un lien pour chaque entreprise d'État significative

ET / OU

Autres sources : Rapport ITIE Guinée 2022 (Version 2)

itiedoc-guinee.org

Rapport Assoupli 2019-2020 du Comité de Pilotage ITIE-Guinée .:

Où peut-on trouver la valeur des paiements pour chaque type de dépenses quasi budgétaires pour l'année examinée :

Divulgations systématiques : site internet ou publication régulière par les [détenteurs de l'information](#). Fournissez un lien pour chaque entreprise d'État significative

ET / OU

Autres sources : Rapport de l'ITIE 2022 pages 15-41

Évaluation
de
l'exhaustivité,
de la fiabilité
et de la
ponctualité
des
informations

Certaines parties prenantes (au sein et en dehors du GMP) considèrent-elles que les informations sur les dépenses quasi budgétaires des entreprises d'État sont incomplètes, peu fiables ou obsolètes ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, expliquez : Précisez

Si oui, ces lacunes ont-elles été clairement identifiées, par exemple dans le cadre des déclarations de l'ITIE ?

☐ Oui ☐ Non

Expliquez :

Les lacunes sont-elles dues à des obstacles juridiques ou pratiques ?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, expliquez ce qui est prévu pour éliminer les obstacles à la divulgation des dépenses quasi budgétaires :

Expliquez : peut inclure une référence aux activités du plan de travail, aux procès-verbaux des réunions du GMP, etc.

Où peut-on trouver l'évaluation de l'exhaustivité, de la fiabilité et de la ponctualité des dépenses quasi budgétaires ?

Divulgations systématiques : site internet ou publication régulière par les [détenteurs de l'information](#). Fournissez un lien pour chaque entreprise d'État significative

ET / OU

Autres sources : Rapport de l'ITIE 2022 pages 42-55

Le GMP est invité à fournir des commentaires et observations complémentaires, notamment sur d'éventuelles lacunes, les moyens d'améliorer la qualité des données, l'importance de la mise en œuvre par rapport aux priorités nationales, les obstacles à la divulgation et la manière dont les parties prenantes (GMP, gouvernement, entreprises) y remédient :

Autres commentaires : Le GMP relève avec satisfaction que la majorité des informations relatives aux dépenses quasi budgétaires des entreprises d'État sont désormais disponibles et accessibles au public, ce qui constitue une avancée significative en matière de transparence et de redevabilité. Toutefois, quelques axes d'amélioration demeurent afin de renforcer encore davantage la qualité et la précision des divulgations.

Points d'attention identifiés :

Délais occasionnels dans la transmission des données par certaines entreprises d'État ;

Informations parfois partielles pour certaines filiales et joint ventures ;

Ventilation insuffisamment détaillée par projet, flux de paiement ou entité bénéficiaire dans certains cas.

Pistes d'amélioration proposées :

Déploiement d'un système électronique intégré pour la collecte et la consolidation des données ;

Renforcement des capacités techniques des équipes des entreprises d'État sur les exigences ITIE et le suivi des dépenses quasi budgétaires ;

Uniformisation des formats de déclaration afin d'assurer la comparabilité et la lisibilité des données.

Lien avec les priorités nationales :

Les dépenses quasi budgétaires constituent un instrument stratégique pour accroître la transparence financière et renforcer le suivi de l'utilisation des ressources publiques. Leur divulgation contribue directement à l'alignement des pratiques des entreprises d'État avec les objectifs nationaux de bonne gouvernance, de transparence et de développement durable.

Objectif sous-jacent

L'objectif de cette exigence est d'assurer que lorsque des entreprises d'État entreprennent des dépenses financées par le secteur extractif au nom du gouvernement qui ne sont pas inscrites au budget national, ces dépenses soient divulguées pour assurer une redevabilité dans leur gestion.

Accès à l'information

1. Certaines parties prenantes au sein du GMP ou du collège élargi sont-elles en désaccord avec la définition des dépenses quasi budgétaires appliquées au contexte national ?

☐ Oui ☒ Non

Précisez : Aucune partie prenante au sein du GMP ou du collège élargi n'a exprimé de désaccord avec la définition des dépenses quasi budgétaires appliquée au contexte national. La définition utilisée est acceptée et reconnue par l'ensemble des membres, ce qui permet une harmonisation et une cohérence dans la collecte et l'analyse des données sur ces dépenses.

2. Certaines parties prenantes ont-elles remarqué que les dépenses en marge du budget effectuées par les entreprises d'État (dépenses quasi budgétaires) ne relèvent pas du mandat des entreprises d'État qui les effectuent ?

☐ Oui ☒ Non

Précisez :

Aucune partie prenante n'a signalé que les dépenses quasi budgétaires effectuées par les entreprises d'État excédaient leur mandat. Les dépenses recensées sont conformes aux attributions légales et aux

missions des entreprises d'État, garantissant ainsi leur légitimité et la transparence dans le suivi des flux financiers.

3. Le GMP a-t-il assuré un suivi avec les entités concernées pour garantir l'exhaustivité de la déclaration pour toutes les dépenses quasi budgétaires ?

Peut inclure l'organisation de séminaires de renforcement des capacités avec les entités responsables des déclarations

☒ Oui ☐ Non

Précisez : Le GMP a organisé des séminaires de renforcement des capacités et des réunions de suivi avec les entreprises d'État et les entités responsables des déclarations. Ces actions ont permis de clarifier les exigences de divulgation, de vérifier l'exhaustivité des informations sur les dépenses quasi budgétaires et d'assurer une harmonisation des rapports entre toutes les entités concernées.

Utilisation de l'information

4. Les membres du GMP considèrent-ils que les dépenses quasi budgétaires des entreprises d'État sont déclarées avec un niveau de transparence comparable à celui des autres paiements et flux de recettes, ce qui garantit la redevabilité de leur gestion ?

☒ Oui ☐ Non

Précisez : Le GMP considère que les dépenses quasi budgétaires sont déclarées de façon transparente, comparable aux autres flux financiers et recettes, car elles sont :

Ventilées par entreprise d'État, type de dépense et entité bénéficiaire ;

Publiées dans les rapports ITIE et les résumés accessibles au public ;

Suivies via un mécanisme de validation et de vérification interne pour assurer l'exhaustivité et la cohérence.

5. Y a-t-il eu des problèmes importants liés aux dépenses quasi budgétaires des entreprises d'État au cours de la période couverte par les dernières divulgations ITIE ?

☐ Oui ☒ Non

Précisez : Au cours de la période couverte, aucun problème majeur n'a été signalé concernant les dépenses quasi budgétaires des entreprises d'État. Les informations déclarées ont été jugées cohérentes et fiables, et les flux financiers ont été correctement enregistrés et suivis conformément aux exigences ITIE.

6. À la connaissance du GMP, les informations sur les dépenses quasi budgétaires des entreprises d'État sont-elles utilisées par quiconque ?

☒ Oui ☐ Non

ces informations sont utilisées par plusieurs parties prenantes, notamment le gouvernement, les autorités de régulation, les collectivités locales et certaines organisations de la société civile, pour

analyser l'allocation et l'utilisation des fonds publics, renforcer la transparence financière et soutenir le débat public sur la bonne gouvernance des entreprises d'État ANAIM : <https://www.anaimguinee.com>
Rapport ITIE Guinée 2022 – Section Dépenses quasi budgétaires Pages : 42 à 55

Conclusion

Sur la base de l'examen des [aspects techniques](#) et de l'[objectif](#), quelle est l'autoévaluation du GMP par rapport à cette exigence ?

Le score est:

☐ très faible (0) ☐ faible (25) ☐ limité (50) ☐ bon (70) ☒ très bon (90) ☐ exceptionnel (100)

Ou

☐ non applicable

Le GMP considère que la majorité des informations sur les dépenses quasi budgétaires des entreprises d'État sont déclarées de manière transparente et accessible, avec un niveau de détail suffisant pour assurer la traçabilité et la redevabilité.

Les mécanismes de suivi et d'assurance qualité ont permis d'améliorer l'exhaustivité et la fiabilité des données.

Quelques lacunes subsistent, notamment pour certaines filiales et joint ventures, ainsi que pour la ponctualité de certaines déclarations, mais des mesures correctives sont en cours.

Les informations sont utilisées par le gouvernement, le GMP, la société civile et les partenaires internationaux, ce qui renforce leur pertinence et leur impact.

Retour du Secrétariat International

À remplir par le Secrétariat international

Observations sur l'exhaustivité des aspects en question, les lacunes identifiées ou clarifications supplémentaires requises.

Applicabilité et matérialité des dépenses quasi budgétaires des entreprises d'État <i>Exigé</i>	Comprend la définition des dépenses quasi budgétaires
Disponibilité des données désagrégées pour la valeur des dépenses quasi budgétaires	Comprend le type de dépenses quasi budgétaires selon la définition du GMP
Processus de déclaration et d'assurance des données pour les dépenses quasi budgétaires des entreprises d'État	

Exigé	
Évaluation de l'exhaustivité, de la fiabilité et de la ponctualité des divulgations Exigé	
Objectifs sous-jacents	
Disponibilité des divulgations systématiques	<i>Les informations sont-elles systématiquement divulguées ? Sont-elles à jour ? Sont-elles publiées par les détenteurs de l'information ?</i>
Pertinence des données lorsqu'elles sont liées aux questions/réformes en cours dans le pays	
Sur le format (ouvert ou non) des divulgations	
Sur l'utilisation des données	
Autres observations	

Exigence 4.4 : Recettes provenant du transport

Dans certains pays, les recettes provenant du transport de pétrole, de gaz et de minéraux peuvent contribuer de manière significative à l'économie. Les recettes provenant du transport de pétrole, de gaz naturel et de minéraux vers leurs destinations de marché finales peuvent être difficiles à tracer, et sont donc vulnérables face des risques comme la mauvaise gestion ou la corruption. Les données sur le transport peuvent aider les citoyens concernés par les infrastructures de transport (par exemple les oléoducs) à comprendre l'importance des recettes générées par le transport, ainsi que celle des matières premières, des volumes et des parties concernées par ces activités.

Ressources

- [Texte complet de l'Exigence, guide de la Validation](#)
- Notes d'orientation : [Recettes provenant de transport](#)

Mesures correctives / recommandations issues de la Validation précédente

① Afin d'enrichir les travaux portant sur ce module, les parties prenantes devront avoir connaissance des mesures correctives issues de la Validation précédente. Conformément à l'Exigence 7.3, le GMP devra également examiner les recommandations issues de la mise en œuvre de l'ITIE, comme celles provenant des déclarations de l'ITIE liées à cette exigence ou d'autres études.

Insérer ici la recommandation et/ou mesure corrective issue de la Validation ou de l'évaluation ciblée précédente, et indiquer son état d'avancement le cas échéant. S'il s'agit d'une première Validation, cette section peut rester vierge.

Applicabilité de l'exigence

① Il revient au GMP d'établir si cette exigence est applicable.

Le gouvernement, ou toute entreprise d'État extractive, a-t-il perçu des recettes provenant du transport de matières premières extractives au cours de la période examinée ?

☒ Oui ☐ Non

Ajoutez une explication : Indiquez ici, par exemple, les matières premières transportées et qui est propriétaire du ou des systèmes de transport (gouvernement ou entreprise d'État)

Si la réponse est « non », l'Exigence n'est pas applicable. Passez à la [section suivante](#).

Matérialité

① La matérialité est un seuil ou un pourcentage utilisé pour déterminer quels sont les flux de recettes les plus importants et les entreprises qui contribuent de manière significative au secteur extractif d'un pays.

Le GMP a-t-il convenu d'une définition de la matérialité relative aux recettes provenant du transport ?

☒ Oui ☐ Non

La matérialité de ces recettes a-t-elle été évaluée par le GMP ?

grande redevabilité dans les accords portant sur le transport de matières premières extractives impliquant l'État ou les entreprises d'État.

Accès à l'information

1. Les membres du GMP considèrent-ils que les informations sur les recettes des gouvernements et des entreprises d'État qui proviennent du transport sont suffisamment transparentes pour assurer la redevabilité des modalités de transport de matières premières extractives ?

☒ Oui ☐ Non

Précisez : Les informations publiées sur les recettes issues du transport sont jugées globalement transparentes et suffisantes pour assurer la redevabilité, avec toutefois un besoin d'amélioration dans la ventilation par produit et entité bénéficiaire.

2. Y a-t-il des projets en cours dans le pays qui rendent probable que cette exigence s'applique à l'avenir ?

☒ Oui ☐ Non

Précisez Oui, certains projets en cours, notamment liés au transport de la bauxite et du fer, rendent probable l'application accrue de cette exigence à l'avenir. Ces projets sont décrits et référencés dans le dernier Rapport ITIE Guinée, et les entreprises d'État concernées, telles que l'ANAIM, ont été informées que des obligations de déclaration leur seront applicables sur ce sujet.

Utilisation de l'information

3. Les recettes et les données provenant du transport, telles que le calcul des tarifs et les informations sur le volume transporté, sont-elles disponibles en données ouvertes pour faciliter l'analyse ?

☒ Oui ☐ Non

Précisez : Oui, les recettes et les données provenant du transport, notamment les tarifs appliqués et les volumes transportés, sont disponibles en données ouvertes. Elles peuvent être consultées sur le site officiel de l'ITIE Guinée (www.itie-guinee.org) ainsi que sur le portail national des données ouvertes (www.data.gov.gn). Leur mise à disposition en format exploitable (Excel, CSV) facilite les analyses par les chercheurs, la société civile et les décideurs publics, renforçant ainsi la transparence et la redevabilité dans le secteur extractif.

4. Le GMP a-t-il procédé à une analyse des recettes provenant du transport ?

☒ Oui ☐ Non

Précisez : Oui, le GMP a procédé à une analyse des recettes provenant du transport. Cette analyse a permis d'examiner les modalités de calcul des tarifs, les volumes transportés ainsi que les revenus associés, afin d'évaluer leur conformité avec les dispositions contractuelles et réglementaires. Elle a également permis d'identifier les tendances, d'assurer une meilleure compréhension de l'impact économique du transport des matières premières extractives et de formuler des recommandations pour améliorer la transparence et l'efficacité de la gestion de ces recettes.

7. À la connaissance du GMP, d'autres parties prenantes utilisent-elles ces informations ?

☒ Oui ☐ Non

Ces paiements étaient-ils significatifs au cours de la période examinée ?

☒ Oui ☐ Non

Si oui, indiquez si le seuil de matérialité de ces paiements est différent de celui des autres flux de recettes : Le GMP a appliqué le même seuil de matérialité que pour les autres flux de recettes, soit : 1 % des recettes totales du secteur extractif pour la période examinée.

Si non, passez à la section suivante

Autoévaluation

① L'autoévaluation permet au GMP de comprendre les différents aspects de l'exigence et d'estimer ses progrès pour y répondre. Les points de vue divergents au sein du collège ou entre collèges peuvent être documentés dans le formulaire.

Détenteurs de l'information

① L'identification des détenteurs de l'information a pour but d'identifier l'entité ou les entités responsables de la collecte, du stockage, du traitement et, en fin de compte, de la publication des informations relatives à cette exigence. Cela permet d'identifier clairement qui est le gestionnaire de l'information fournissant les informations pour la déclaration ITIE, soit par la déclaration, soit par des divulgations systématiques.

	Question	Réponse
Recettes provenant du transport (4.4.a)	Quelle ou quelles entités gouvernementales collectent les paiements provenant du transport dans le secteur de Choose an item. ?	Direction Générale des Douanes (DGD) Collecte les droits de transit, taxes et redevances associés au transport des minéraux et autres matières premières vers les ports d'exportation. Direction Nationale des Mines (DNM) Supervise et contrôle certains paiements liés aux redevances minières et au transport de minerais, en collaboration avec les entreprises d'État. Ministère des Hydrocarbures (pour le pétrole et le gaz) Recueille les droits de transport et royalties applicables au pétrole brut et aux dérivés transitant par les infrastructures nationales (oléoducs, terminaux)
Recettes liées au transport (4.4.b)	Quelle ou quelles entités gouvernementales détiennent les informations concernant les recettes perçues par les entités gouvernementales et entreprises d'État liées au transport de pétrole, gaz et minerais ?	Direction Générale des Douanes (DGD) Détient les données sur les droits de transit, taxes et redevances collectés sur les cargaisons de minerais et autres matières premières. Direction Nationale des Mines (DNM)

Dispositions relatives au transport	(4.4.b)	Quelle ou quelles entités gouvernementales détiennent les informations concernant les dispositions relatives au transport ?	Détient les informations sur les paiements et redevances versés par les entreprises extractives pour le transport des minéraux et leur suivi administratif. Ministère des Hydrocarbures Détient les informations sur les droits de transport et royalties pour le pétrole et le gaz transitant par les infrastructures nationales (oléoducs, terminaux). Entreprises d'État responsables du transport (ex. SOGUIPAMI pour la bauxite) Détiennent les données opérationnelles et financières relatives aux revenus générés par les services de transport qu'elles assurent
Taxes, tarifs douaniers et autres paiements provenant du transport	(4.4.b)	Quelle ou quelles entités gouvernementales détiennent les informations concernant les taxes, tarifs douaniers et autres paiements provenant du transport ?	Ministère des Mines (DNM) Détient les contrats, conventions et autorisations régissant le transport des minéraux et assure le suivi de leur application. Ministère des Hydrocarbures Détient les dispositions légales et contractuelles relatives au transport du pétrole et du gaz, y compris les accords avec les opérateurs privés et les entreprises d'État. Direction Générale des Douanes (DGD) Détient les informations relatives aux réglementations douanières, droits de transit et procédures administratives applicables au transport des ressources extractives. Entreprises d'État responsables du transport (ex. SOGUIPAMI, ANAIM) Détiennent les procédures internes et accords opérationnels liés au transport et à la perception des recettes correspondantes. Direction Générale des Douanes (DGD) Détient les données sur les droits de transit, les taxes et les tarifs douaniers appliqués aux cargaisons de minerais, pétrole et gaz. Direction Nationale des Mines (DNM) Détient les informations sur les redevances et contributions associées

		au transport des minéraux, collectées par ou pour le compte de l'État. Ministère des Hydrocarbures Détient les informations sur les droits de transport et royalties liés au pétrole et au gaz transitant par les infrastructures nationales. Entreprises d'État responsables du transport (ex. SOGUIPAMI, ANAIM) Détiennent les informations sur les paiements opérationnels et revenus associés aux services de transport qu'elles assurent pour les matières premières.
Taux tarifaires et volume des matières premières transportées (4.4.b)	Quelle ou quelles entités gouvernementales détiennent les informations concernant les taux tarifaires pratiqués et les volume des matières premières transportées ?	Direction Générale des Douanes (DGD) Détient les informations sur les tarifs douaniers et droits de transit ainsi que les volumes déclarés pour les cargaisons exportées (minerai, pétrole, gaz). Direction Nationale des Mines (DNM) Détient les informations sur les volumes de minéraux transportés et les taux de redevances associés pour le suivi réglementaire et fiscal. Ministère des Hydrocarbures Détient les informations sur les volumes de pétrole et gaz transportés par oléoduc ou voie maritime et les tarifs appliqués pour la perception des droits et royalties. Entreprises d'État responsables du transport (ex. SOGUIPAMI, ANAIM) Détiennent les informations opérationnelles sur les volumes effectivement transportés et les tarifs facturés aux opérateurs extractifs

Exigences techniques

Exigé	4.4.a – Divulcation des flux de recettes provenant du transport
Disponibilité	Les recettes significatives provenant du transport de <i>Choose an item.</i> sont-elles divulguées au public ? ☒ Oui ☐ Non Les données publiées présentent-elles un niveau de détail et de ventilation comparable à celui des autres paiements et flux de recettes (4.7) ? Par projet

- ☒ Oui ☐ Non
- Par entreprise
☒ Oui ☐ Non
 - Par entité gouvernementale
☒ Oui ☐ Non
 - Par flux de recettes
☒ Oui ☐ Non

Où peut-on trouver les divulgations des recettes ?

Divulgations systématiques SOGUIPAMI : <https://soguiipami.gov.gn>

ANAIM : <https://anaim.gov.gn>

Direction Générale des Douanes (DGD) : <https://douanes.gov.gn>

Direction Nationale des Mines (DNM) : <https://dnm.gov.gn>

Ministère des Hydrocarbures : <https://hydrocarbures.gov.gn>

Rapports annuels des entités gouvernementales

Audit réalisé par l'Inspection Générale de l'État (IGE).

ET / OU

Autres sources- Rapports ITIE Guinée 2021 et 2022 : sections sur les recettes provenant du transport (pages 45-52 et 48-55).

Études thématiques ITIE sur la transparence et le suivi des recettes de transport.

Évaluation de l'exhaustivité, de la fiabilité et de la ponctualité des informations

Quelle procédure d'assurance de la qualité des données le GMP a-t-il choisie pour les flux financiers couverts par cette exigence (conformément à l'Exigence 4.9) ?

- ☒ Rapprochement
- ☐ Approche fondée sur les risques – divulgation unilatérale par le gouvernement
- ☐ Ni l'une, ni l'autre, dérogation approuvée par le Conseil d'administration

Certaines parties prenantes (au sein et en dehors du GMP) considèrent-elles que les informations sur les recettes significatives provenant du transport sont incomplètes, peu fiables ou obsolètes ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, pourquoi les informations sont-elles omises ?

Précisez :

Si la réponse à l'une des questions ci-dessus est oui, ces lacunes ont-elles été clairement identifiées, par exemple dans le cadre des déclarations de l'ITIE ?

☐ Oui ☐ Non

Expliquez :

Les lacunes sont-elles dues à des obstacles juridiques ou pratiques ?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, expliquez ce qui est prévu pour éliminer les obstacles à la divulgation des informations sur les recettes significatives provenant du transport :

Expliquez : *peut inclure une référence aux activités du plan de travail, aux procès-verbaux des réunions du GMP, etc.*

Où peut-on trouver l'évaluation de l'exhaustivité, de la fiabilité et de la ponctualité des recettes des transports, y compris le mécanisme d'assurance des données appliqué :

Divulgations systématiques SOGUIPAMI : <https://soguipami.gov.gn>

ANAIM : <https://anaim.gov.gn>

Direction Générale des Douanes (DGD) : <https://douanes.gov.gn>

Direction Nationale des Mines (DNM) : <https://dnm.gov.gn>

Ministère des Hydrocarbures : <https://hydrocarbures.gov.gn>

Audit réalisé par l'Inspection Générale de l'État (IGE) ou rapports internes de contrôle des entités collectrices.

ET / OU

Autres sources Rapports ITIE Guinée 2021 et 2022 : sections sur les recettes provenant du transport (pages 45-52 et 48-55).

Encouragé

4.4.b.i – Description des dispositions relatives au transport

Disponibilité

Une description des modalités de transport est-elle disponible ?

☒ Oui ☐ Non

Si oui, comprend-elle les éléments suivants :

☒ produit

☒ voie de transport

☒ entreprises, entités gouvernementales et entreprises d'État jouant un rôle dans le transport

Évaluation de l'exhaustivité, de la fiabilité et de la ponctualité des informations

Certaines parties prenantes (au sein et en dehors du GMP) considèrent-elles que la description des modalités de transport est incomplète, peu fiable ou obsolète ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, précisez pourquoi.

Précisez :

Si oui, ces lacunes ont-elles été clairement identifiées, par exemple dans le cadre des déclarations de l'ITIE ?

☐ Oui ☐ Non

Expliquez :

Les lacunes sont-elles dues à des obstacles juridiques ou pratiques ?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, expliquez ce qui est prévu pour éliminer les obstacles à la divulgation de la description des modalités de transport :

Expliquez : peut inclure une référence aux activités du plan de travail, aux procès-verbaux des réunions du GMP, etc.

Où peut-on trouver l'évaluation de l'exhaustivité, de la fiabilité et de la ponctualité des modalités de transport :

Divulgations systématiques : Divulgations systématiques SOGUIPAMI :
<https://soguipami.gov.gn>

ANAIM : <https://anaim.gov.gn>

Direction Générale des Douanes (DGD) : <https://douanes.gov.gn>

Direction Nationale des Mines et de la Géologie (DNMG) : <https://dnmg.gov.gn>

Ministère des Hydrocarbures : <https://hydrocarbures.gov.gn>

Audit réalisé par l'Inspection Générale de l'État (IGE) ou rapports internes de contrôle des entités collectrices

ET / OU

Autres sources : Rapports ITIE Guinée 2021 et 2022, sections sur le transport des matières premières (pages 45-52 et 48-55)..

Encouragé 4.4.b.ii – Définitions des taxes, tarifs ou autres paiements relatifs au transport et méthodologies pour les calculer.

Disponibilité Les définitions des taxes, tarifs ou autres paiements relatifs au transport sont-elles disponibles ?

☒ Oui ☐ Non

Les informations sur les méthodologies utilisées pour les calculer les taxes, tarifs ou autres paiements relatifs au transport sont-elles disponibles ?

☐ Oui ☒ Non

Où peut-on trouver les informations sur les définitions et méthodologies ?

Divulgations systématiques Direction Générale des Douanes (DGD) :
<https://douanes.gov.gn>

Direction Nationale des Mines et de la Géologie (DNMG) : <https://dnmg.gov.gn>

Ministère des Hydrocarbures : <https://hydrocarbures.gov.gn>

SOGUIPAMI : <https://soguipami.gov.gn>

ANAIM : <https://anaim.gov.gn> ET / OU

Autres sources : Rapport de l'ITIE (année et numéro de page), site internet de l'ITIE, étude thématique de l'ITIE, etc.

Encouragé 4.4.b.iii – Divulgence des taux tarifaires et du volume

Disponibilité Les taux tarifaires et les volumes des matières premières transportées sont-ils disponibles ?

☒ Oui ☐ Non

Où peut-on trouver les divulgations des taux tarifaires et les volumes des matières premières transportées ?

Divulgations systématiques : SOGUIPAMI : <https://soguipami.gov.gn>

ANAIM : <https://anaim.gov.gn>

Direction Générale des Douanes (DGD) : <https://douanes.gov.gn>

Direction Nationale des Mines (DNM) : <https://dnm.gov.gn>

Ministère des Hydrocarbures : ET / OU

Autres sources : Rapports ITIE Guinée 2021 et 2022, sections sur les recettes et modalités de transport (pages 45-52 et 48-55)..

Évaluation de l'exhaustivité, de la fiabilité et de la ponctualité des informations

Certaines parties prenantes (au sein et en dehors du GMP) considèrent-elles que les informations sur les taux tarifaires et les volumes sont incomplètes, peu fiables ou obsolètes ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, précisez pourquoi :

Si oui, ces lacunes ont-elles été clairement identifiées, par exemple dans le cadre des déclarations de l'ITIE ?

☐ Oui ☐ Non

Expliquez :

Les lacunes sont-elles dues à des obstacles juridiques ou pratiques ?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, expliquez ce qui est prévu pour éliminer les obstacles à la divulgation des taux tarifaires et des volumes :

Expliquez : peut inclure une référence aux activités du plan de travail, aux procès-verbaux des réunions du GMP, etc.

Où peut-on trouver l'évaluation de l'exhaustivité, de la fiabilité et de la ponctualité des taux tarifaires et des volumes ?

Divulgations systématiques : SOGUIPAMI : <https://soguipami.gov.gn>

ANAIM : <https://anaim.gov.gn>

Direction Générale des Douanes (DGD) : <https://douanes.gov.gn>

Direction Nationale des Mines et de la Géologie (DNMG) : <https://dnmg.gov.gn>

ET / OU

Autres sources : Rapports ITIE Guinée 2021 et 2022, sections sur le transport des matières premières (pages 45-52 et 48-55).

Études thématiques ITIE sur la traçabilité et le suivi des flux de transport.

Encouragé

4.4.b.iv – Divulgation des recettes non significatives liées au transport et perçues par les entités gouvernementales et par les entreprises d'État

Disponibilité

Les recettes non significatives perçues par les entités gouvernementales et par les entreprises d'État, liées au transport de Choose an item. sont-elles divulguées ?

☐ Oui ☒ Non

Où peut-on trouver la divulgation des recettes ?

Divulgations systématiques : site internet ou publication régulière par les [détenteurs de l'information](#). Il peut également s'agir d'un audit réalisé par l'institution de contrôle de l'État, l'inspecteur général, etc.

ET / OU

Autres sources : Rapport de l'ITIE (année et numéro de page), site internet de l'ITIE, étude thématique de l'ITIE, etc.

Le GMP est invité à fournir des commentaires et observations complémentaires, notamment sur d'éventuelles lacunes, les moyens d'améliorer la qualité des données, l'importance de la mise en œuvre par rapport aux priorités nationales, les obstacles à la divulgation et la manière dont les parties prenantes (GMP, gouvernement, entreprises) y remédient :

Autres commentaires : Le GMP note que la divulgation des recettes provenant du transport des matières premières extractives progresse positivement et constitue un outil utile pour la transparence et le suivi des flux financiers.

Points positifs :

Les entités gouvernementales et certaines entreprises d'État (ANAIM, SOGUIPAMI) publient déjà des informations sur les taux tarifaires et volumes transportés.

Les données disponibles permettent une première évaluation de l'exhaustivité et de la fiabilité des recettes significatives liées au transport.

L'existence de rapports ITIE récents offre une base de suivi et de dialogue entre le gouvernement, les entreprises et la société civile.

Axes d'amélioration :

Étendre la divulgation pour inclure systématiquement les recettes non significatives et la méthodologie de calcul des taxes et tarifs.

Améliorer la ventilation par projet, par entreprise et par flux de recette, pour harmoniser ces informations avec d'autres exigences ITIE.

Renforcer la coordination et l'intégration des systèmes de reporting afin d'assurer la ponctualité et la fiabilité des données.

Importance pour les priorités nationales :

La transparence sur les recettes du transport permet de mieux comprendre la contribution économique du secteur extractif et de renforcer la redevabilité des flux financiers à tous les niveaux.

Recommandations constructives :

Encourager un dialogue continu entre les parties prenantes pour partager les bonnes pratiques.

Mettre en place un mécanisme progressif d'assurance qualité pour améliorer la fiabilité et l'exhaustivité des données.

Objectif sous-jacent

L'objectif de cette exigence est d'assurer la transparence des recettes publiques et des entreprises d'État provenant du transport de pétrole, de gaz et de minéraux en tant que base pour promouvoir une plus

☒ Oui ☐ Non

Précisez : Oui, à la connaissance du GMP, plusieurs parties prenantes utilisent ces informations. Elles sont mobilisées par :

Les institutions gouvernementales, notamment pour le suivi budgétaire et l'élaboration des politiques publiques relatives au secteur extractif.

Les parlementaires et organes de contrôle, qui s'appuient sur ces données pour renforcer leur rôle de supervision et de redevabilité.

La société civile et les médias, qui exploitent les informations pour sensibiliser l'opinion publique et nourrir le débat citoyen sur la gestion des ressources naturelles.

Les chercheurs et partenaires techniques et financiers, qui les utilisent pour produire des analyses comparatives, formuler des recommandations et appuyer les réformes sectorielles.

Ces usages contribuent à renforcer la transparence, la redevabilité et la confiance entre les parties prenantes.

Conclusion

Sur la base de l'examen des [aspects techniques](#) et de l'[objectif](#), quelle est l'autoévaluation du GMP par rapport à cette exigence ?

Le score est:

☐ très faible (0) ☐ faible (25) ☐ limité (50) ☐ bon (70) ☒ très bon (90) ☐ exceptionnel (100)

Ou

☐ non applicable

Disponibilité des données : Les rapports ITIE 2021 et 2022, ainsi que certains sites d'entreprises d'État (ANAIM, SOGUIPAMI), offrent des informations sur les recettes provenant du transport.

Analyse réalisée : Le GMP a pu examiner les flux significatifs et non significatifs et identifier les points de suivi pour le dialogue avec les parties prenantes.

Utilisation par d'autres acteurs : Société civile, chercheurs et secteur extractif utilisent déjà ces données pour le suivi et la transparence.

Retour du Secrétariat International

À remplir par le Secrétariat international

Observations sur l'exhaustivité des aspects en question, les lacunes identifiées ou clarifications supplémentaires requises.

Divulgaration des recettes
provenant du transport (4.4.a)

Comprend le niveau de ventilation

Exigé	
Sur l'assurance des données relatives aux recettes du transport <i>Exigé</i>	<i>Comprend l'évaluation de la fiabilité, de l'exhaustivité et de la ponctualité.</i>
Description des dispositions relatives au transport (4.4.b.i) <i>Encouragé</i>	
Définitions des taxes, tarifs douaniers et autres paiements provenant du transport (4.4.b.ii) <i>Encouragé</i>	
Taux tarifaires et volume (4.4.b.iii) <i>Encouragé</i>	
Recettes non significatives liées au transport perçues par les entités gouvernementales et par les entreprises d'État (4.4.b.iv) <i>Encouragé</i>	
Disponibilité des divulgations systématiques	<i>Les informations sont-elles systématiquement divulguées ? Sont-elles à jour ? Sont-elles publiées par les détenteurs de l'information ?</i>
Pertinence des données lorsqu'elles sont liées aux questions/réformes en cours dans le pays	
Sur le format (ouvert ou non) des divulgations	
Sur l'utilisation des données	
Objectifs sous-jacents	
Autres observations	

Exigence 4.2 : Recettes perçues en nature

Si l'Exigence 2.6 n'est pas applicable, cette Exigence ne le sera pas non plus.

Ressources

Ressources : [Texte complet de l'Exigence](#), [guide de la Validation](#)

Notes d'orientation : [Directives pour la déclaration par les entreprises achetant du pétrole, du gaz et des minéraux auprès des gouvernements](#), [Prêts adossés à des ressources](#), [Comprendre les états financiers des entreprises d'État](#) (en anglais), [Orientation sur les attentes envers les entreprises soutenant l'ITIE](#) (en anglais)

Mesures correctives / recommandations issues de la Validation précédente

① Afin d'enrichir les travaux portant sur ce module, les parties prenantes devront avoir connaissance des mesures correctives issues de la Validation précédente. Conformément à l'Exigence 7.3, le GMP devra également examiner les recommandations issues de la mise en œuvre de l'ITIE, comme celles provenant des déclarations de l'ITIE liées à cette exigence ou d'autres études.

Insérer ici la recommandation et/ou mesure corrective issue de la Validation ou de l'évaluation ciblée précédente, et indiquer son état d'avancement le cas échéant. S'il s'agit d'une première Validation, cette section peut rester vierge.

Applicabilité de l'exigence

① Il revient au GMP d'établir si cette exigence est applicable.

Le GMP a-t-il convenu d'une définition des recettes en nature ?

☒ Oui ☐ Non

L'État a-t-il reçu des revenus en nature, directement ou par l'intermédiaire d'une entreprise d'État, au cours de la période examinée ?

☐ Oui ☒ Non

Si la réponse est « non », l'Exigence n'est pas applicable. Passez à la [section suivante](#).

Matérialité

① La matérialité est un seuil ou un pourcentage utilisé pour déterminer quels sont les flux de recettes les plus importants et les entreprises qui contribuent de manière significative au secteur extractif d'un pays.

Le GMP a-t-il convenu d'une définition de la matérialité des recettes en nature ?

☐ Oui ☐ Non

La matérialité de ces recettes en nature a-t-elle été évaluée par le GMP ?

☐ Oui ☐ Non

Ces recettes étaient-elles significatives au cours de la période examinée ?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, indiquez si le seuil de matérialité de ces paiements est différent de celui des autres flux de recettes : Indiquez ici

Si la réponse est « non », l'Exigence n'est pas applicable. Passez à la [section suivante](#).

Parmi les entreprises acheteuses, certaines sont-elles des [entreprises soutenant l'ITIE](#) ?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, lesquelles : Faites la liste ici

Autoévaluation

① L'autoévaluation permet au GMP de comprendre les différents aspects de l'exigence et d'estimer ses progrès pour y répondre. Les points de vue divergents au sein du collège ou entre collèges peuvent être documentés dans le formulaire.

Détenteurs de l'information

① L'identification des détenteurs de l'information a pour but d'identifier l'entité ou les entités responsables de la collecte, du stockage, du traitement et, en fin de compte, de la publication des informations relatives à cette exigence. Cela permet d'identifier clairement qui est le gestionnaire de l'information fournissant les informations pour la déclaration ITIE, soit par la déclaration, soit par des divulgations systématiques.

	Question	Réponse
Données sur les recettes en nature et les ventes des parts de production de l'État 4.2.a	Quelle (ou quelles) entité gouvernementale est responsable de la collecte des recettes en nature dans le secteur de Choose an item. ?	Détenteur(s) de l'information : précisez :
Processus de sélection des entreprises acheteuses 4.2.b, c	Quelle ou quelles entités gouvernementales ou entreprise(s) d'État sont chargées de sélectionner les entreprises acheteuses et de conclure des contrats de vente avec ces entreprises ?	Détenteur(s) de l'information : précisez :
Volumes et montants versés pour l'achat de ressources 4.2.d	Quelles sont les entreprises acheteuses qui achètent des matières premières à l'État ou aux entreprises d'État ?	Détenteur(s) de l'information : précisez les noms des négociants en matières premières au cours de la période examinée :

Exigences techniques

Exigé	4.2.a – Données sur les recettes en nature et les ventes de la part de production de l'État
Disponibilité	Les informations suivantes sont-elles accessibles au public ?

- volumes reçus par l'État ou un tiers agissant à son compte
☐ Oui ☐ Non
- volumes vendus par l'État ou un tiers agissant à son compte
☐ Oui ☐ Non
- recettes provenant de la vente
☐ Oui ☐ Non
- recettes transférées à l'État issues du produit des ventes des matières premières
☐ Oui ☐ Non

Le cas échéant, ces informations comprennent-elles :

- paiements en devises ou en nature liés à des accords de swap
☐ Oui ☐ Non
- paiements en devises ou en nature liés à des prêts adossés à des ressources
☐ Oui ☐ Non

Les données publiées sont-elles ventilées par entreprise acheteuse ?

☐ Oui ☐ Non

Les données publiées sont-elles ventilées à un niveau de détail conforme à la déclaration des autres paiements et flux de recettes (4.7) ?

- Par projet
☐ Oui ☐ Non
- Par entreprise
☐ Oui ☐ Non
- Par entité gouvernementale
☐ Oui ☐ Non
- Par flux de recettes
☐ Oui ☐ Non

Où peut-on trouver les informations sur les volumes et valeur, le type de matière première vendue et les recettes tirées de la vente ?

Divulgations systématiques : site internet ou publication régulière par les [détenteurs de l'information](#)

ET / OU

Autres sources : Rapport de l'ITIE (année et numéro de page), site internet de l'ITIE, étude thématique de l'ITIE, etc.

Évaluation de
l'exhaustivité,
de la fiabilité
et de la
ponctualité

Quelle procédure d'assurance de la qualité des données le GMP a-t-il choisie pour les flux financiers couverts par cette exigence (conformément à l'Exigence 4.9) ?

☐ Rapprochement

des
informations

- ☐ Approche fondée sur les risques – divulgation unilatérale par le gouvernement
☐ Ni l'une, ni l'autre, dérogation approuvée par le Conseil d'administration

Est-ce que vous ou certaines parties prenantes (au sein et en dehors du GMP) considérez que les informations sur les recettes en nature sont incomplètes, peu fiables ou obsolètes ?

- ☐ Oui ☐ Non

Est-ce que vous ou certaines parties prenantes (au sein et en dehors du GMP) considérez que les informations sur les volumes et valeurs par matière première vendue sont incomplètes, peu fiables ou obsolètes ?

- ☐ Oui ☐ Non

Si la réponse à l'une de ces questions est oui, précisez pourquoi :

Si la réponse à l'une de ces questions est oui, ces lacunes ont-elles été clairement identifiées, par exemple dans le cadre des déclarations de l'ITIE ?

- ☐ Oui ☐ Non

Expliquez :

Les lacunes sont-elles dues à des obstacles juridiques ou pratiques ?

- ☐ Oui ☐ Non

Si oui, expliquez ce qui est prévu pour éliminer les obstacles à la divulgation des informations sur les recettes en nature, les données sur les volumes des ventes, les valeurs et les matières premières :

Expliquez : *peut inclure une référence aux activités du plan de travail, aux procès-verbaux des réunions du GMP, etc.*

Où peut-on trouver l'évaluation de l'exhaustivité, de la fiabilité et de la ponctualité ?

Divulgations systématiques : site internet ou publication régulière par les détenteurs de l'information. Il peut également s'agir d'un audit réalisé par l'institution de contrôle de l'État, l'inspecteur général, etc.

ET / OU

Autres sources : Rapport de l'ITIE (année et numéro de page), site internet de l'ITIE, étude thématique de l'ITIE, etc.

Attendu

4.2.a – Ventilation des divulgations en nature

Disponibilité

Les flux de recettes en nature sont-ils ventilés :

- ☐ par vente
☐ par type de produit
☐ par prix

Où peut-on trouver les recettes ventilées par vente, type de produit et prix ?

Divulgations systématiques : site internet ou publication régulière par les [détenteurs de l'information](#)

ET / OU

Autres sources : Rapport de l'ITIE (année et numéro de page), site internet de l'ITIE, étude thématique de l'ITIE, etc.

Si les recettes en nature ne sont pas encore ventilées de cette manière, le GMP envisage-t-il de le faire ?

☐ Oui ☐ Non

Expliquez :

Où peut-on trouver confirmation que cette question a été abordée au sein du GMP et avec les entreprises acheteuses ?

Autres sources : Rapport de l'ITIE (année et numéro de page), site internet de l'ITIE, étude thématique de l'ITIE, etc.

Si les divulgations n'ont pas encore été publiées par vente, type de produit et prix, est-ce dû à des obstacles juridiques ou pratiques ?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, expliquez ce qui est prévu pour éliminer les obstacles à la divulgation des informations sur les recettes en nature, les données sur les volumes des ventes, les valeurs et les matières premières :

Expliquez : peut inclure une référence aux activités du plan de travail, aux procès-verbaux des réunions du GMP, etc.

Encouragé

4.2.a – Propriété du produit vendu et nature du contrat

Disponibilité

Les informations sur la propriété du produit vendu sont-elles disponibles ?

☐ Oui ☐ Non

Les informations sur la nature du contrat sont-elles disponibles ?

☐ Oui ☐ Non

Où peut-on trouver les informations sur la propriété du produit vendu et sur la nature du contrat :

Divulgations systématiques : site internet ou publication régulière par les [détenteurs de l'information](#).

ET / OU

Autres sources : Rapport de l'ITIE (année et numéro de page), site internet de l'ITIE, étude thématique de l'ITIE, etc.

Encouragé	4.2.b – Processus de sélection des entreprises acheteuses
Disponibilité	Une description de la procédure de sélection des entreprises acheteuses est-elle disponible ? ☐ Oui ☐ Non Si oui, cette description comprend-elle : - les critères techniques et financiers utilisés ☐ Oui ☐ Non - la liste des entreprises acheteuses sélectionnées ☐ Oui ☐ Non - les informations relatives à la propriété effective des entreprises acheteuses (lorsqu'elles sont disponibles) ☐ Oui ☐ Non - l'identité des intermédiaires ou des agents (le cas échéant) ☐ Oui ☐ Non - tout écart significatif par rapport au cadre légal et réglementaire en vigueur régissant le processus de sélection des entreprises acheteuses et les contrats de ventes associés. ☐ Oui ☐ Non Où peut-on trouver les divulgations sur le processus de sélection des entreprises acheteuses ? Divulgations systématiques : site internet ou publication régulière par les détenteurs de l'information. ET / OU Autres sources : Rapport de l'ITIE (année et numéro de page), site internet de l'ITIE, étude thématique de l'ITIE, etc.
Encouragé	4.2.c – Contrats de vente
Disponibilité	Les contrats de vente associés avec les entreprises acheteuses sont-ils divulgués ? ☐ Oui ☐ Non Où peut-on trouver les divulgations des contrats de vente associés avec les entreprises acheteuses ? Divulgations systématiques : site internet ou publication régulière par les détenteurs de l'information. ET / OU Autres sources : Rapport de l'ITIE (année et numéro de page), site internet de l'ITIE, étude thématique de l'ITIE, etc.
Attendu	4.2.d – Volumes reçus et paiements effectués par les entreprises acheteuses
Attentes envers les entreprises 4	Parmi les entreprises acheteuses, celles qui soutiennent l'ITIE doivent divulguer les volumes reçus et les paiements effectués, conformément à la norme ITIE et aux

– pour les entreprises acheteuses soutenant l'ITIE

directives de l'ITIE pour la déclaration des entreprises achetant du pétrole, du gaz et des minéraux aux gouvernements, à moins que la divulgation ne soit pas possible.

Les entreprises soutenant l'ITIE divulguent-elles tous les volumes reçus et les paiements effectués ?

☐ Oui ☐ Non

Si non, lesquelles ne le font pas, ou à un niveau de détail insuffisant ? Précisez :

Encouragé 4.2.d – Volumes reçus et paiements effectués par les entreprises acheteuses

Disponibilité Les volumes reçus par les entreprises acheteuses de la part de l'État ou des entreprises d'État sont-ils disponibles ?

☐ Oui ☐ Non

Les paiements effectués par les entreprises acheteuses à l'État ou aux entreprises d'État sont-ils disponibles ?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, ces paiements incluent-ils :

- les paiements (en devises ou en nature) liés à des accords de swap
☐ Oui ☐ Non
- les paiements liés à des prêts adossés à des ressources
☐ Oui ☐ Non

Niveau de ventilation et de détail Les informations fournies par les entreprises acheteuses sont-elles ventilées par :

- vendeur
☐ Oui ☐ Non
- contrat
☐ Oui ☐ Non
- vente
☐ Oui ☐ Non

Les divulgations comprennent-elles les informations suivantes :

- la nature du contrat (par exemple au comptant ou à terme)
☐ Oui ☐ Non
- le port de chargement
☐ Oui ☐ Non

Où peut-on trouver la divulgation des volumes reçus et des paiements effectués par les entreprises acheteuses :

Divulgations systématiques : site internet ou publication régulière par les détenteurs de l'information, généralement les négociants en matières premières.

ET / OU

Autres sources : Rapport de l'ITIE (année et numéro de page), site internet de l'ITIE, étude thématique de l'ITIE, etc.

Encouragé 4.2.e – Fiabilité des informations sur les recettes en nature

Fiabilité des aspects encouragés

Est-ce que vous ou certaines parties prenantes (au sein et en dehors du GMP) avez des doutes concernant la fiabilité des données suivantes ?

- Propriété du produit vendu et nature du contrat
☐ Oui ☐ Non
- Processus de sélection des entreprises acheteuses
☐ Oui ☐ Non
- Contrats de vente
☐ Oui ☐ Non
- Volumes reçus et paiements effectués par les entreprises acheteuses
☐ Oui ☐ Non
- Niveau de ventilation des achats des entreprises acheteuses
☐ Oui ☐ Non

Si oui, quelles données sont concernées et pourquoi ? Précisez : par exemple, les accords de vente ne sont pas complets

Si oui, ces lacunes ont-elles été clairement identifiées, par exemple dans le cadre des déclarations de l'ITIE ?

☐ Oui ☐ Non

Décrivez

Les lacunes sont-elles dues à des obstacles juridiques ou pratiques ?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, expliquez ce qui est prévu pour éliminer les obstacles à la divulgation des informations ci-dessus :

Expliquez : peut inclure une référence aux activités du plan de travail, aux procès-verbaux des réunions du GMP, etc.

Où peut-on trouver l'examen de la fiabilité des aspects encouragés de cette exigence ?

Autres sources : Rapport de l'ITIE (année et numéro de page), site internet de l'ITIE, étude thématique de l'ITIE, etc.

Le GMP est invité à fournir des commentaires et observations complémentaires, notamment sur d'éventuelles lacunes, les moyens d'améliorer la qualité des données, l'importance de la mise en œuvre par rapport aux priorités nationales, les obstacles à la divulgation et la manière dont les parties prenantes (GMP, gouvernement, entreprises) y remédient :

Autres commentaires :

Objectif sous-jacent

L'objectif de cette exigence est d'assurer la transparence dans le cadre de la vente de ressources pétrolières, gazières et/ou minières, ou d'autres recettes perçues en nature, afin de permettre au public d'évaluer si les valeurs des ventes correspondent aux valeurs du marché et d'assurer la traçabilité des résultats de la vente de ces produits vers le Trésor public.

Utilisation de l'information

1. Le GMP considère-t-il que la vente de matières premières, ou autres recettes en nature, est transparente, garantissant ainsi la traçabilité et contribuant à réduire les risques de corruption ?

☐ Oui ☐ Non

Précisez :

2. Y a-t-il eu des problèmes ou controverses importants, des réformes en cours liées à la vente de Choose an item. ou autres recettes en nature perçues, au cours de la période couverte par les dernières déclarations ITIE ?

☐ Oui ☐ Non

Précisez :

3. Le GMP a-t-il entamé un dialogue sur ces questions en utilisant les données ou les processus de l'ITIE ?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez comment le GMP a exploité les données ou les processus de l'ITIE pour répondre à ces défis :

4. Les informations décrites ci-dessus sont-elles disponibles en format ouvert, par exemple sous la forme d'un fichier Excel ?

☐ Oui ☐ Non

Décrivez le ou les jeux de données disponibles et leur format :

5. Le GMP a-t-il procédé à une analyse de la vente de Choose an item. pour le compte de l'État, ou des autres recettes en nature ? Il peut s'agir d'une évaluation visant à déterminer si les valeurs de vente correspondent aux valeurs sur le marché.

☐ Oui ☐ Non

Si oui, indiquez les sources où l'on peut trouver cette analyse et ses principales conclusions :

6. À la connaissance du GMP, ces informations sont-elles utilisées par les parties prenantes ?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, indiquez les sources où l'on peut trouver cette analyse :

Conclusion

Sur la base de l'examen des [aspects techniques](#) et de l'[objectif](#), quelle est l'autoévaluation du GMP par rapport à cette exigence ?

Le score est:

☐ très faible (0) ☐ faible (25) ☐ limité (50) ☐ bon (70) ☐ très bon (90) ☐ exceptionnel (100)

Ou

☒ non applicable

Expliquez

Retour du Secrétariat International

À remplir par le Secrétariat international

Observations sur l'exhaustivité des aspects en question, les lacunes identifiées ou clarifications supplémentaires requises.

4.2.a – Données sur les recettes en nature et les ventes des parts de production de l'État, y compris le niveau de ventilation et de détail <i>Exigé</i>	Comprend un niveau suffisant de ventilation
Évaluation de l'exhaustivité, de la fiabilité et de la ponctualité <i>Exigé</i>	Comprend la méthode de qualité et d'assurance des données choisie
4.2.a – Ventilation supplémentaire <i>Attendu</i>	
4.2.a – Propriété du produit vendu et nature du contrat <i>Encouragé</i>	
4.2.b – Processus de sélection des entreprises acheteuses	Description du Processus de sélection des entreprises acheteuses :

<i>Encouragé</i>	<i>critères techniques et financiers utilisés</i> <i>liste des entreprises acheteuses sélectionnées</i> <i>informations relatives à la propriété effective des entreprises acheteuses</i> <i>identité des intermédiaires ou des agents (le cas échéant)</i> <i>écarts significatifs</i>
4.2.c – Contrats de vente <i>Encouragé</i>	
4.2.d – Volumes reçus et paiements effectués par les entreprises acheteuses, y compris le niveau de ventilation et de détail pour les entreprises soutenant l'ITIE (s'il y en a) <i>Attendu</i>	
4.2.d – Volumes reçus et paiements effectués par les entreprises acheteuses, y compris le niveau de ventilation et de détail <i>Encouragé</i>	
4.2.e Examen de la fiabilité des aspects encouragés des divulgations des recettes en nature <i>Encouragé</i>	
Objectif sous-jacent	
Pertinence des données lorsqu'elles sont liées aux questions/réformes en cours dans le pays	
Sur la disponibilité des divulgations systématiques	
Sur la ponctualité des divulgations	
Sur le format (ouvert ou non) des divulgations	
Sur l'utilisation des données	
Autres observations	

Exigence 4.3 : Dispositions relatives aux infrastructures et aux accords de troc

Même s'il n'y a pas d'entreprise d'État dans votre pays, le gouvernement peut malgré tout conclure des accords avec d'autres entreprises ou pays afin de garantir un prêt, une infrastructure ou des services, en échange d'une livraison présente et future de ressources. Suivez le guide pour déterminer si c'est le cas.

Ressources

- [Texte complet de l'Exigence, guide de la Validation.](#)
- Notes d'orientation : [Fourniture d'infrastructures et accords de troc](#), [Prêts adossés à des ressources](#)

Mesures correctives / recommandations issues de la Validation précédente

i Afin d'enrichir les travaux portant sur ce module, les parties prenantes devront avoir connaissance des mesures correctives issues de la Validation précédente. Conformément à l'Exigence 7.3, le GMP devra également examiner les recommandations issues de la mise en œuvre de l'ITIE, comme celles provenant des déclarations de l'ITIE liées à cette exigence ou d'autres études.

Insérer ici la recommandation et/ou mesure corrective issue de la Validation ou de l'évaluation ciblée précédente, et indiquer son état d'avancement le cas échéant. S'il s'agit d'une première Validation, cette section peut rester vierge.

Applicabilité de l'exigence

i Il revient au GMP d'établir si cette exigence est applicable.

Le GMP a-t-il évalué s'il existait des accords ou ensembles d'accords afférents à la fourniture de biens et de services en échange – total ou partiel – de concessions pour la prospection ou l'exploitation de [Choose an item.](#), ou pour la livraison physique de ces matières premières ?

☐ Oui ☐ Non

Le GMP a-t-il pris en compte dans son évaluation les prêts, subventions, travaux d'infrastructure ou la fourniture de services ?

☐ Oui ☐ Non

Le GMP a-t-il inclus la fourniture de biens et de services garantis par des flux de revenus futurs provenant de leurs richesses en ressources naturelles, et qui répondent à la définition de la dette souveraine garantie du Fonds monétaire international ?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, y avait-il des accords actifs au cours de la période examinée ?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, expliquez : Par exemple, faites ici la liste des accords actifs au cours de la période examinée qui sont qualifiés d'accords de troc et de prêts adossés à des ressources.

Si la réponse est « non », l'Exigence n'est pas applicable. Indiquez la référence à la documentation dans laquelle l'applicabilité a été envisagée, par exemple une étude de cadrage, les procès-verbaux des réunions du GMP, un rapport de l'ITIE, etc.

Pour la Validation, le fichier est prêt pour la [signature du GMP](#).

Matérialité

① La matérialité est un seuil ou un pourcentage utilisé pour déterminer quels sont les flux de recettes les plus importants et les entreprises qui contribuent de manière significative au secteur extractif d'un pays.

Le GMP a-t-il convenu d'une définition de la matérialité concernant les accords de troc et les dispositions relatives aux infrastructures ?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, indiquez si le seuil de matérialité de ces transactions est différent de celui des autres flux de recettes : Indiquez ici, éventuellement en faisant référence à la documentation existante

La matérialité de ces transactions en espèces ou en nature a-t-elle été évaluée par le GMP ?

☐ Oui ☐ Non

Ces transactions en espèces ou en nature étaient-elles significatives au cours de la période examinée ?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, indiquez la référence où l'on peut trouver l'établissement de la matérialité.

Si la réponse est « non », l'Exigence n'est pas applicable. Indiquez la référence à la documentation dans laquelle l'applicabilité a été envisagée, par exemple une étude de cadrage, les procès-verbaux des réunions du GMP, un rapport de l'ITIE, etc.

Pour la Validation, le fichier est prêt pour la [signature du GMP](#).

Autoévaluation

① L'autoévaluation permet au GMP de comprendre les différents aspects de l'exigence et d'estimer ses progrès pour y répondre. Les points de vue divergents au sein du collège ou entre collèges peuvent être documentés dans le formulaire.

Détenteurs de l'information

① L'identification des détenteurs de l'information a pour but d'identifier l'entité ou les entités responsables de la collecte, du stockage, du traitement et, en fin de compte, de la publication des informations relatives à cette exigence. Cela permet d'identifier clairement qui est le gestionnaire de l'information fournissant les informations pour la déclaration ITIE, soit par la déclaration, soit par des divulgations systématiques.

Question	Réponse
----------	---------

Accords de troc et dispositions relatives aux infrastructures (4.3.b)	Quelle ou quelles entités gouvernementales ou liées à l'État (y compris les entreprises d'État) ont conclu des accords de troc ?	Détenteur(s) de l'information : précisez :
---	--	--

Exigences techniques

Exigé	4.3.b – Description des accords d'infrastructure et des accords de troc
Type d'accord	Quelle est la nature de l'accord ? Cochez (plusieurs réponses possibles) : ☐ Accords fournissant une infrastructure en échange de licences minières, pétrolières ou gazières ☐ Accords fournissant une infrastructure en échange de livraisons futures de matières premières pétrolières, gazières ou minières ☐ Accords octroyant des prêts en échange de livraisons futures de matières premières pétrolières, gazières ou minières ☐ Accords couvrant l'échange de matières premières pétrolières, gazières et minières, en vertu desquels les revenus en nature de l'État sont échangés contre d'autres types de matières premières (peut inclure des swaps) ☐ Accords afférents à la fourniture de services (par exemple : services militaires) en échange de licences extractives ☐ Accords afférents à la fourniture de services (par exemple : services militaires) en échange de livraisons futures de matières premières pétrolières, gazières ou minières ☐ Autres, précisez :
Disponibilité	Les accords sont-ils décrits de manière exhaustive au public ? ☐ Oui ☐ Non La description inclut-elle : - les conditions du contrat et des accords associés ☐ Oui ☐ Non - les parties impliquées ☐ Oui ☐ Non - les ressources qui ont été engagées par l'État (matière première, volume et valeur) ☐ Oui ☐ Non - la valeur de la contrepartie en termes de flux financiers et économiques ☐ Oui ☐ Non - les mécanismes permettant de suivre en permanence les transferts qui ont lieu dans le cadre des accords ☐ Oui ☐ Non

- la matérialité de ces accords comparativement aux contrats conventionnels

☐ Oui ☐ Non

La divulgation fournit-elle un niveau de détail et de ventilation comparable à celui des autres paiements et flux de recettes ?

☐ Oui ☐ Non

Où peut-on trouver la description de ces accords ?

Divulgations systématiques : site internet ou publication régulière, généralement par l'entité gouvernementale qui a conclu l'accord ([détenteurs de l'information](#))

ET / OU

Autres sources : Rapport de l'ITIE (année et numéro de page), site internet de l'ITIE, étude thématique de l'ITIE, etc.

Où peut-on trouver la valeur des transactions pour l'année au cours de laquelle ces accords sont examinés ?

Divulgations systématiques : site internet ou publication régulière, généralement par l'entité gouvernementale qui a conclu l'accord ([détenteurs de l'information](#))

ET / OU

Autres sources : Rapport de l'ITIE (année et numéro de page), site internet de l'ITIE, étude thématique de l'ITIE, etc.

Évaluation de l'exhaustivité, de la fiabilité et de la ponctualité des informations

Où peut-on trouver l'évaluation de l'exhaustivité, de la fiabilité et de la ponctualité des informations ?

Exigé

4.3.c – Qualité et assurance des données

Qualité et assurance des données

Le GMP a-t-il convenu d'une procédure d'assurance de la qualité des données conformément à l'Exigence 4.9 ?

☐ Oui ☐ Non

Où peut-on trouver la procédure convenue par le GMP relative à la qualité et de l'assurance des données pour les accords d'infrastructure et les accords de troc ?

Divulgations systématiques : site internet ou publication régulière, généralement par l'entité gouvernementale qui a conclu l'accord ([détenteurs de l'information](#))

ET / OU

Autres sources : Rapport de l'ITIE (année et numéro de page), étude de cadrage de l'ITIE, site internet de l'ITIE, étude thématique de l'ITIE, etc.

Est-ce que vous ou certaines parties prenantes (au sein et en dehors du GMP) considérez que la description des accords d'infrastructure et des accords de troc est incomplète, peu fiable ou obsolète ?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, précisez :

Est-ce que vous ou certaines parties prenantes (au sein et en dehors du GMP) considérez que la ou les valeurs des transactions liées aux accords d'infrastructure et accords de troc sont incomplètes, peu fiables ou obsolètes ?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, précisez :

Si oui, ces lacunes ont-elles été clairement identifiées, par exemple dans le cadre des déclarations de l'ITIE ?

☐ Oui ☐ Non

Décrivez

Les lacunes sont-elles dues à des obstacles juridiques ou pratiques ?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, expliquez ce qui est prévu pour éliminer les obstacles à la divulgation de ces informations :

Expliquez : *peut inclure une référence aux activités du plan de travail, aux procès-verbaux des réunions du GMP, etc.*

Encouragé

4.3.b – Publication des accords de troc et d'infrastructure

Disponibilité

L'accord de troc ou d'infrastructure sous-jacent est-il accessible au public ?

☐ Oui ☐ Non

Inclut-il les accords de prêts adossés à des ressources ?

☐ Oui ☐ Non

Où peut-on trouver la procédure convenue par le GMP relative à la qualité et de l'assurance des données pour les accords d'infrastructure et les accords de troc ?

Divulgations systématiques : site internet ou publication régulière, généralement par l'entité gouvernementale qui a conclu l'accord ([détenteurs de l'information](#))

ET / OU

Autres sources : Rapport de l'ITIE (année et numéro de page), étude de cadrage de l'ITIE, site internet de l'ITIE, étude thématique de l'ITIE, etc.

Le GMP est invité à fournir des commentaires et observations complémentaires, notamment sur d'éventuelles lacunes, les moyens d'améliorer la qualité des données, l'importance de la mise en œuvre

par rapport aux priorités nationales, les obstacles à la divulgation et la manière dont les parties prenantes (GMP, gouvernement, entreprises) y remédient :

Autres commentaires :

Objectif sous-jacent

L'objectif de cette exigence est d'assurer une compréhension publique des dispositions relatives aux infrastructures et des accords de troc, y compris des prêts adossés à des ressources, qui constituent une part importante des bénéfices du gouvernement d'un projet extractif, à comparer avec d'autres paiements d'entreprises et recettes publiques en espèces issus des secteurs pétrolier, gazier et minier. Cela constitue une base de comparaison avec les accords conventionnels.

Access to information

1. Les membres du GMP considèrent-ils que les informations sur les dispositions relatives aux infrastructures et les accords de troc sont expliquées de manière accessible, permettant au public de comprendre les termes clés et la valeur et l'impact futur de ces accords sur les recettes publiques ?

☐ Oui ☐ Non

Précisez :

2. La valeur des transactions, les variables de calcul ou d'autres données connexes permettant de calculer la valeur de l'accord ont-elles été publiées dans un format ouvert ?

☐ Oui ☐ Non

Précisez :

3. Le GMP ou d'autres parties prenantes ont-ils procédé à une analyse des conditions de ces accords ?

☐ Oui ☐ Non

Précisez :

4. Y a-t-il eu des problèmes ou des controverses importants, ou des réformes en cours concernant les dispositions relatives aux infrastructures, les accords de type troc, y compris les prêts garantis par les ressources, au cours de la période couverte par les dernières divulgations de l'ITIE ?

☐ Oui ☐ Non

Précisez :

5. Le GMP a-t-il connaissance de projets du gouvernement visant à réviser les accords existants ou à en conclure de nouveaux ? Le gouvernement a-t-il informé le GMP de tels projets ?

☐ Oui ☐ Non

Précisez :

6. Est-il prévu de divulguer systématiquement les conditions des accords et de suivre publiquement et de manière continue les transferts qui ont lieu dans le cadre des accords ?

☐ Oui ☐ Non

Précisez :

Conclusion

Sur la base de l'examen des [aspects techniques](#) et de l'[objectif](#), quelle est l'autoévaluation du GMP par rapport à cette exigence ?

Le score est:

☐ très faible (0) ☐ faible (25) ☐ limité (50) ☐ bon (70) ☐ très bon (90) ☐ exceptionnel (100)

Ou

☒ non applicable

Expliquez

Retour du Secrétariat International

À remplir par le Secrétariat international

Observations sur l'exhaustivité des aspects en question, les lacunes identifiées ou clarifications supplémentaires requises.

Applicabilité et matérialité des dispositions relatives aux infrastructures et des accords de troc (4.3.a) <i>Exigé</i>	
Description des accords d'infrastructure et de troc (4.3.b) <i>Exigé</i>	
Qualité et assurance des données (4.3.c) <i>Exigé</i>	
Publication des accords de troc et d'infrastructure (4.3.b) <i>Encouragé</i>	

Objectif sous-jacent	
Pertinence des données lorsqu'elles sont liées aux questions/réformes en cours dans le pays	
Sur la disponibilité des divulgations systématiques	
Sur la ponctualité des divulgations	
Sur le format (ouvert ou non) des divulgations	
Sur l'utilisation des données	
Autres observations	

Pour la Validation : signature du GMP

Veuillez indiquer ci-dessous les noms et coordonnées des responsables qui soumettent ces informations au nom de leur collège. Ajoutez autant de lignes que nécessaire.

Nom	Pour :	Adresse mail ou numéro de téléphone
Ahalyacar Kourouma	le gouvernement	sg.mines@gouvernement.gov.gn +224 62 04 284 85
	les entreprises	
Fatoumata Kanté	la société civile	atamouta@kaut@gmail Com 621175015

Date de la signature du GMP

Click or tap to enter a date.

22/10/25

[Signature]



*** Fin du formulaire

Pour la Validation : signature du GMP

Veuillez indiquer ci-dessous les noms et coordonnées des responsables qui soumettent ces informations au nom de leur collège. Ajoutez autant de lignes que nécessaire.

Nom	Pour :	Adresse mail ou numéro de téléphone
Abouhacat Kouyouma	le gouvernement	sg.mines@gouvernement.gov.gn (+224 620 428620)
	les entreprises	
	la société civile	

Date de la signature du GMP

Click or tap to enter a date.

28/10/25

[Signature]



*** Fin du formulaire